



*Au service  
des peuples  
et des nations*

# MANUEL DE DEFINITION ET DE CALCUL DES INDICATEURS OMD (MDCI-OMD)





## Membres de l'équipe chargée de l'élaboration du Manuel de définition et de calcul des indicateurs OMD

Supervision			
<i>Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)</i>		<i>Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – Bénin</i>	
Marcel A. de SOUZA		Nardos BEKELE – THOMAS	
Direction technique			
Romain APKO, Directeur Général des Politiques de Développement Janvier P. ALOFA, Economiste National du PNUD André-Félix SOSSOU, Coordonnateur du Projet PADC-OMD			
Equipe de rédaction			
Eudes HOUNPKODOTE	Armelle AHAMIDE	Janvier P. ALOFA	Achille M. HOUSSOU
Innocent LOKOSSOU	André-Félix SOSSOU	Fanny DAMIANO ASSOGBA	
Equipe de lecture			
Alexandre BIAOU	Justine ODJOUBE	AKPAMOLI Alphonse	AGLI Evariste
SOUBEROU Bachir	Docteur SEMEGAN Barthelemy	VIDEGLA Euloge	HOUNZA C. Anani
BAURO Bagoudou	AGBO Marie-Madeleine	Koladé OKOUDJOU	Gaspard MADJI
Sonia BOUEYE MISSIHOUN	Cossi HOUENINVO		
Membres de l'équipe du PADC-OMD			
<i>Coordonnateur</i>	<i>Expert Plaidoyer OMD et Développement Humain Durable</i>	<i>Expert Suivi-évaluation SCRP et efficacité de l'aide</i>	<i>Expert Evaluation des Politiques Publiques et appui à la chaîne PPBS</i>
André-Félix SOSSOU	Fanny DAMIANO ASSOGBA	Sonia BOUEYE MISSIHOUN	Cossi HOUENINVO
<i>Assistant Financier</i>	<i>Assistante Administrative</i>	<i>Distribution</i>	
Raymonde MENOMON	Carmen ADOMOU	Soumaïla FAFOUMI	Cyriaque BODONON
Structures associées			
MDAEP	MEF	Ministères sectoriels : santé, éducation, agriculture, environnement, eau-assainissement, transport, etc	
INSAE	OCS	UGC-UNDAF	Agence des Nations Unies
Graphiste			
Pacôme ASSEDE			



<b>ABERME</b>	Agence Béninoise d'Electricité Rurale et de Maitrise d'Energie
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>AQUASTAT</b>	Système d'Information de la FAO sur l'Eau et l'Agriculture
<b>ATRPT</b>	Autoritaire Transitoire de Régulation des Postes et Télécom
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CAA</b>	Caisse Autonome d'Amortissement
<b>CAPAN</b>	Cellule d'Analyse des Politiques de Développement de l'Assemblée Nationale
<b>CCAD</b>	Cellule de Coordination de l'Aide au Développement
<b>CCAD</b>	Cellule de Coordination de l'Aide au Développement
<b>CDC</b>	Centers for Disease Control and Prevention
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENATEL</b>	Centre National de Télédétection
<b>CEPED</b>	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
<b>CSPEF</b>	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'Energie
<b>DGEau</b>	Direction Générale de l'Eau
<b>DGFRN</b>	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
<b>DGTCP</b>	Direction Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DGTP</b>	Direction Générale des Travaux Publics
<b>DPP-MCTIC</b>	Direction de la Programmation et de la Prospective de Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>DPP-MEHU</b>	Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
<b>DPR</b>	Direction des Pistes Rurales
<b>DPSE-DER</b>	Direction de la Planification et du Suivi Evaluation et Direction de l'Entretien Routier
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>EMICoV</b>	Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages
<b>EPE</b>	Equivalent Point d'Eau
<b>ESDG</b>	l'Enquête de Séro surveillance de Deuxième Génération
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>IADM</b>	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
<b>IGN</b>	Institut Géographique National
<b>INSAE</b>	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>IST</b>	Infection Sexuellement Transmissible
<b>MCA</b>	Millenium Challenge Account
<b>MDAEP</b>	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
<b>NCHS</b>	National Center for Health Statistics
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PDO/ODP</b>	Potentiel de Destruction de l'Ozone/Ozone Destruction Potential
<b>PEV</b>	Programme élargi de Vaccination
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PNLP</b>	Programme National de Lutte contre le Paludisme
<b>PNLS</b>	Programme National de Lutte contre le SIDA
<b>PNLS</b>	Programme National de Lutte contre le SIDA
<b>PVVIH</b>	Personne Vivant avec le VIH
<b>RDM</b>	Reste du Monde
<b>RNB</b>	Revenu National Brut
<b>RTHD</b>	Recettes Totales Hors Dons
<b>RTPC</b>	Réseau Téléphonique Public Commuté
<b>SBEE</b>	Société Béninoise d'Énergie Electrique
<b>SIE</b>	Système d'Information Energétique
<b>SNIGS</b>	Système National d'Information et de Gestion Sanitaire
<b>SONU</b>	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
<b>TBA</b>	Taux Brut d'Admission
<b>TCER</b>	Taux de Change Effectif Réel
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immuno Déficitaire Acquis
<b>WHO</b>	World Health Organisation

En septembre 2000, à New York, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté la Déclaration du Millénaire dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) constituent une partie intégrante. Les OMD sont des objectifs internationalement convenus pour réduire la pauvreté, la faim, la mortalité infantile et maternelle, les maladies, les inégalités entre les genres et la dégradation de l'environnement d'ici à 2015. Depuis leur adoption, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont sensibilisé l'opinion publique et façonné une vision très large de l'action de développement aussi bien des pays en développement que des partenaires au développement. De ce fait, ils forment une base pour la mobilisation de ressources et l'investissement dans le développement humain.

Dans ce cadre, le PNUD, en collaboration avec un large éventail de partenaires, s'attache, à créer des coalitions qui permettront de soutenir les objectifs au niveau global, national et régional. Ces coalitions ont établi des points de référence pour mesurer les avancées effectuées, et aident les pays à construire une capacité institutionnelle et concevoir des programmes et politiques nécessaires à l'accomplissement des OMD.

Guidé par la stratégie des Nations Unies, le travail du PNUD consacré aux Objectifs du Millénaire se focalise sur la coordination globale et la localisation des efforts visant à mobiliser le soutien aux OMD, partager les meilleures stratégies pour accomplir les objectifs par le biais des meilleures pratiques, de réformes politiques et institutionnelles, de soutien à la mise en vigueur des politiques et d'évaluation des options du financement, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, suivre et enregistrer des progrès réalisés vers l'accomplissement des OMD et soutenir les gouvernements dans leur démarche d'adaptation des OMD aux circonstances et défis locaux.

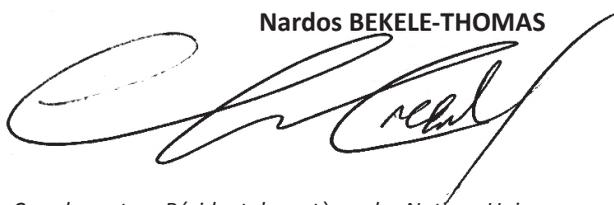
Au niveau des Pays, les OMD constituent une plate-forme à partir de laquelle les Nations Unies peuvent, fortes de leur neutralité, user de leur influence pour plaider en faveur du changement. Premier ensemble d'objectifs quantitatifs à l'horizon temporel fixé et partagé par les pays en développement et les pays développés, les OMD sont constitués d'un ensemble de huit objectifs, déclinés en dix-huit cibles et plus d'une cinquantaine d'indicateurs. Ce cadre de suivi de la mise en œuvre des OMD a été revu en 2008 pour prendre en compte des volets importants tels que l'emploi qui avaient été occultés au niveau des cibles et des indicateurs. C'est dans le but d'intégrer ce nouveau cadre au dispositif national de suivi des OMD et favoriser une harmonisation des différentes sources de données utilisées pour le calcul desdits indicateurs ainsi que leurs interprétations que le présent Manuel de Définition et de Calcul des Indicateurs OMD (MDCI-OMD) a été réalisé.

Cette initiative du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective a bénéficié de l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le développement à travers le Projet d'Appui au Développement des Capacités pour

la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (PADC-OMD). Il se veut être un support aux efforts engagés par le Gouvernement du Bénin et ses Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre du suivi des progrès vers les cibles fixées à l'horizon 2015.

Puisse ce manuel contribuer efficacement à l'action en faveur de l'atteinte des OMD et partant à l'accès pour tous les citoyens à une vie décente et épanouie.

**Nardos BEKELE-THOMAS**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nardos Bekele-Thomas', written over a light blue circular background.

*Coordonnateur Résident du système des Nations Unies,  
Représentant Résident du PNUD*

Prenant partie de la déclaration du Millénaire, le Gouvernement du Bénin s'est résolument engagé à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques nécessaires pour améliorer les conditions de vie des populations d'ici à 2015. A cet égard et depuis le début des années 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont constitué un fondement majeur des politiques nationales et stratégies sectorielles qui sont les repères de l'action publique pour le développement économique et social du pays. Ainsi, les Documents de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR) basés sur les OMD ont constitué depuis 2003 à ce jour, la manifestation de la volonté réelle de leur mise en œuvre.

Après l'actualisation des indicateurs de suivi des OMD en janvier 2008, le Bénin n'a plus disposé d'un document harmonisé actualisé sur la présentation des différents OMD, les cibles et les différents indicateurs ainsi que leur mode de calcul. Ainsi, sur la base des standards internationaux, le présent Manuel de Définition et de Calcul des Indicateurs OMD (MDCI-OMD) expose la nouvelle liste des indicateurs OMD adaptés pour le Bénin, fournit les explications techniques, la définition, le mode et les variables entrant dans le calcul de l'indicateur ainsi que les sources de collecte et de vérification de l'information.

Ce manuel se veut un outil approprié pour le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement qui concourent à l'opérationnalisation des OMD notamment la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin et le Rapport national de suivi des OMD.

En tant que tel, le MDCI-OMD se présente comme un élément clef du dispositif national d'harmonisation et d'analyse de l'information statistique mis à la disposition de tous les acteurs (Ministères centraux, Ministères sectoriels, Collectivités locales, Services déconcentrés de l'Etat, Société civile, Secteur privé, PTFs) pour faciliter la compréhension et une bonne lecture des indicateurs de suivi des OMD.

Je tiens à remercier tous les cadres du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, du Ministère de l'Economie et des Finances, des Ministères sectoriels, du PNUD et des autres Agences du Système des Nations Unies qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de ce joyau. Persuadé du caractère précieux et indispensable de ce Manuel, je formule le vœu ardent que les utilisateurs s'approprient pleinement le contenu pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

**Marcel A. de SOUZA**



*Ministre du Développement, de l'Analyse  
Economique et de la Prospective*



<b>I. Contexte</b>	<b>13</b>
<b>II. Objectifs</b>	<b>14</b>
<b>III. Méthodologie</b>	<b>15</b>
<b>Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	<b>16</b>
<i>Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.</i>	16
<i>Cible 1B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.</i>	22
<b>Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	<b>31</b>
<i>Cible 2A: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</i>	31
<b>Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	<b>38</b>
<i>Cible 3A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard</i>	38
<b>Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	<b>48</b>
<i>Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</i>	48
<b>Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle</b>	<b>54</b>
<i>Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</i>	54
<i>Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015</i>	57
<b>Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	<b>63</b>
<i>Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle</i>	63
<i>Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida</i>	68
<i>Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance</i>	69
<b>Objectif 7 : Assurer un environnement durable</b>	<b>77</b>
<i>Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</i>	77

<i>Cible 7C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base</i>	82
<i>Cible 7D: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</i>	85
<b>Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	<b>90</b>
<i>Cible 8B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</i>	90
<i>Cible 8D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme</i>	93
<i>Cible 8F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</i>	95
<b>Domaines transversaux : Energie et transport</b>	<b>102</b>
<b>Secteur de l'énergie</b>	<b>103</b>
<b>Secteur des transports</b>	<b>109</b>
Annexes	117

En Septembre 2000, le Bénin, à l'instar de 188 autres pays, adoptait à New York la résolution des Nations Unies appelée « Déclaration du Millénaire ». Cette résolution définit la vision d'un monde meilleur pour tous à l'horizon 2015, où les personnes jouissent des conditions de vie décentes à l'abri de la pauvreté et de la faim (objectif 1), ont droit à l'éducation (objectif 2), à l'égalité de chances quel que soit leur sexe (objectif 3), à la santé (objectif 4, 5 et 6) et à un environnement durable (objectif 7) dans le cadre d'un partenariat entre pays développés et en développement (objectif 8).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), contenus dans la « Déclaration du Millénaire », constituent l'expression mesurable de cette vision. Déclinés au départ en 8 objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs, les OMD comprennent depuis le 15 janvier 2008 8 objectifs, 21 cibles et 60 indicateurs. Au Bénin, ces indicateurs constituent le point de départ des travaux d'élaboration des différentes éditions du document de « Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté ». Pourtant, ils ne sont pas adoptés ou peu connus par toutes les parties prenantes du fait de l'absence d'un manuel de définitions des indicateurs OMD discuté et validé par tous. Par ailleurs, la qualité des données disponibles pose généralement des problèmes pour la mesure des niveaux et tendances des indicateurs des OMD. Il convient donc de retenir des indicateurs plus élaborés et adoptés par toutes les parties prenantes de la chaîne statistique pour un suivi efficace des OMD.

C'est dans ce cadre que, sur la base de la liste révisée des indicateurs des OMD, le présent manuel a été initié afin d'harmoniser la compréhension des différentes parties prenantes des OMD pour mieux suivre leur évolution. Ce document est organisé en deux parties. La première partie présente de manière liminaire les objectifs et la méthodologie retenue pour l'élaboration du manuel. La seconde présente pour chaque OMD et par indicateur, la définition, le mode de calcul, la source d'information pour chacune des données, les proxys, l'interprétation et les difficultés rencontrées.

L'objectif du manuel de définition et de calcul des indicateurs de suivi des OMD est de présenter, sur la base de la liste révisée des OMD de janvier 2008, une liste d'indicateurs de suivi des OMD adaptée au contexte béninois. Il s'agira pour chaque OMD de :

- Rappeler les indicateurs associés au Bénin et les définir de façon explicite ;
- Expliciter les modes de calcul des indicateurs ;
- Indiquer la source d'information appropriée de chacune des données utilisées pour le calcul desdits indicateurs ;
- Indiquer les proxys possibles en cas d'absence d'une donnée indispensable au calcul de l'indicateur ;
- Proposer les interprétations possibles des résultats
- Indiquer les difficultés rencontrées dans le calcul de chacun des indicateurs et les solutions conseillées et apportées pour chacune d'elles.

La méthodologie a d'abord consisté à faire une recherche documentaire sur les OMD au Bénin. Dans ce cadre, la documentation existante sur la question des OMD au Bénin a été utilisée afin de déterminer les indicateurs calculés et suivis dans le pays pour le compte des OMD. Les institutions productrices de métadonnées relatives aux OMD ont été approchées à cet effet afin de faire le point des différentes définitions et interprétations ainsi que les différents modes de calcul existants pour le même indicateur. Ensuite, ces définitions ont été harmonisées afin de n'en retenir qu'une seule qui soit à la fois conforme aux normes internationales et adaptée au contexte béninois. Pour des besoins de comparaisons internationales, la définition de l'indicateur se rapprochera autant que possible de celle des autres pays en développement. En outre, le mode de calcul des indicateurs, les sources potentielles de données, les proxys possibles ont été proposés.

Aussi, des interprétations possibles pour chaque indicateur ont-elles été proposées, les difficultés liées à sa production identifiées, et des solutions recommandées pour chaque difficulté identifiée.



## Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

**Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.**

**Indicateur 1.1 : Proportion de la population disposant de moins d'1,25 (un virgule vingt cinq) dollars par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA<sup>1</sup>)**

### Définition

La proportion de la population disposant de moins d'1,25 dollars en parité du pouvoir d'achat par jour correspond au pourcentage de la population nationale qui dépense moins du seuil d'1,25 dollars par jour aux prix internationaux.

### Mode de calcul

L'INSAE calcule cet indicateur en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation, qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est rapportée à sa taille pour obtenir la consommation par tête.

La comparaison de la consommation par tête d'un ménage au seuil de pauvreté international permet d'obtenir le statut de « pauvre » ou « non pauvre » du ménage. La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes vivant dans les ménages pauvres au nombre total de personnes.

$$I1.1 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}(y_h \leq z)$$

avec :  $I1.1$  : La proportion de la population disposant de moins d'1,25 dollars en parité du pouvoir d'achat par jour

$h$  un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

$w_h$  = nombre de personnes dans le ménage  $h$

$N = \sum_h w_h$  : La taille de la population totale

$y_h$  = consommation par tête par jour du ménage  $h$  en CFA

$z$  = seuil de pauvreté international exprimé en monnaie locale

$\mathbb{I}$  une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la consommation par tête du ménage  $h$  est inférieure au seuil et 0 sinon

Lorsqu'il s'agit de données individuelles et non de données sur les ménages, le facteur de pondération  $w_h$  ne doit plus être utilisé.

<sup>1</sup> Une parité de pouvoir d'achat (PPA) est un prix relatif qui mesure le nombre d'unités d'une monnaie du pays B qui sont nécessaires dans le pays B pour acheter la même quantité d'un bien individuel ou un service qu'une unité de la monnaie du pays A achètera dans le pays A.



### Sources de données

La principale source de données est une « enquête budget-consommation » auprès des ménages. Depuis 2006, l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie (EMICoV) des ménages est utilisée. Lorsque les données sur les dépenses ne sont pas disponibles, les revenus tirés des enquêtes emplois peuvent être utilisés même s'ils ne constituent pas l'indice de niveau de vie recommandé. En effet, du fait des fausses déclarations, il n'est généralement pas précis.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle

### Interprétations possibles

L'indicateur mesure la proportion de personnes pauvres dans la population totale. Ainsi, une valeur de 30% signifie qu'il y a 3 personnes pauvres sur 10 dans la population totale.

### Difficultés et solutions conseillées

L'indicateur peut se calculer pour des sous-groupes de la population. Dans ce cas, les indices locaux de prix à la consommation doivent être utilisés pour adapter le seuil de pauvreté d'1,25 dollars journalier en monnaie locale aux prix observés à peu près à la période d'enquête.

Les parités de pouvoir d'achat ne sont pas disponibles à l'INSAE. Pour les calculs, il est recommandé que l'INSAE utilise le taux de change effectif réel (TCER).

## Encadré 1 : Description sommaire des principales sources de données

### Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV)

L'enquête EMICoV s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages de l'INSAE. Elle couvre un échantillon de 18 000 ménages représentatif au niveau national, selon le milieu de résidence, départemental et communal (pour certains indicateurs). L'échantillon est stratifié selon le milieu de résidence et la commune.

L'enquête a pour objectif de produire les statistiques pour l'évaluation des politiques de développement de la SCRIP et de fournir des données pour les indicateurs du Programme du Bénin pour le Millenium Challenge Account (Programme MCA-Bénin). L'enquête fournit également beaucoup d'informations sur les indicateurs des OMD notamment ceux liés aux objectifs 1, 2, 3, 7 et 8.

Une édition légère d'EMICoV est prévue chaque année. Mais compte tenu des difficultés liées au financement, l'enquête n'est pas réalisée chaque année. Par exemple, il y a eu des collectes de données en 2006, 2007 et 2009 et 2011. Aucune donnée n'a été collectée pour les années 2008 et 2010.



## Enquête Démographique et de Santé (EDS)

EDS est une enquête qui fournit des indicateurs sur la population, la situation nutritionnelle des enfants et des adultes et la santé des personnes. Elle est réalisée par l'INSAE avec l'appui technique d'ICF/Macro International<sup>2</sup>. La première édition d'EDS au Bénin a eu lieu en 1996. Depuis lors, EDS est mise en œuvre selon une périodicité de 5 ans. EDS fournit également des indicateurs pour le suivi des OMD. En l'occurrence, des indicateurs liés aux objectifs 4, 5 et 6 sont couverts.

En 2006 puis en 2011, EMICoV et EDS ont été couplées afin de fournir un plus grand éventail d'indicateurs avec des options d'analyse plus diversifiées. Malgré ce couplage, l'échantillon n'est représentatif qu'au niveau national puis départemental pour l'ensemble des indicateurs fournis par l'enquête. Ceci est dû à la spécificité des indicateurs couverts par l'enquête.

### Indicateur 1.2 : Indice d'écart de la pauvreté

#### Définition

L'indice d'écart de la pauvreté est l'écart moyen entre les dépenses (revenus) de la population totale et le seuil de pauvreté exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, avec un écart nul pour les personnes non pauvres.

#### Mode de calcul

L'INSAE calcule cet indicateur en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation, qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est rapportée à sa taille pour obtenir la consommation par tête.

L'indice se calcule par la moyenne des écarts de la population par rapport au seuil de pauvreté  $z$ , avec un écart nul pour les personnes non pauvres. Formellement, on obtient la valeur de l'indice en calculant la formule suivante :

$$I1.2 = \frac{1}{N} \sum_h w_h \left( \frac{z - y_h}{z} \right) \mathbb{I}(y_h \leq z)$$

avec :  $I1.2$  : l'indice d'écart de la pauvreté

$h$  un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

$w_h$  = nombre de personnes dans le ménage  $h$

$N = \sum_h w_h$  : La taille de la population totale

---

<sup>2</sup> ICF Macro International est une institution internationale basée à Calverton/Maryland/USA qui fournit un appui technique aux pays dans le cadre du programme mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé (Demographic and Health Surveys).



$y_h$  = consommation par tête par jour du ménage h en CFA

$z$  = seuil de pauvreté international exprimé en monnaie locale<sup>3</sup> par jour

$\mathbb{I}$  une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la consommation par tête du ménage h est inférieure au seuil et 0 sinon

Lorsqu'il s'agit de données individuelles et non de données sur les ménages, le facteur de pondération  $w_h$  ne doit plus être utilisé.

L'indice d'écart de pauvreté peut se ramener à la formule :

$$I1.2 = H \cdot \frac{z - y_q}{z}$$

avec :  $I1.2$  : l'indice d'écart de la pauvreté

H la proportion de personnes disposant de moins d'un dollar PPA par jour

$y_q = 1/q \cdot \sum_{i=1}^q y_h$  la consommation moyenne des pauvres où  $q$  est le nombre de personnes pauvres

$z$  = seuil de pauvreté international exprimé en monnaie locale par jour

### Sources de données

La principale source de données est une « enquête budget-consommation » auprès des ménages. Depuis 2006, l'EMICoV est utilisée. Lorsque les données sur les dépenses ne sont pas disponibles, les revenus tirés des enquêtes emplois peuvent être utilisés même s'ils ne constituent pas l'indice de niveau de vie recommandé.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle

### Interprétations possibles

L'indicateur mesure l'écart moyen au seuil de pauvreté de l'ensemble de la population (avec un écart nul pour les non pauvres), cet écart étant le montant de ressources par tête qui serait nécessaire pour amener tous les pauvres au-dessus du seuil de pauvreté par des transferts en espèces parfaitement ciblés.

En absence de tout ciblage, le montant maximal qu'il faut verser à chaque membre de la population pour éliminer la pauvreté est  $N \cdot z$ . En ciblant parfaitement les pauvres, ce

---

<sup>3</sup> Pour des comparaisons internationales, le seuil d'un dollar PPA devrait être utilisé également. Cela n'exclut pas que pour le suivi des progrès accomplis pour l'atteinte des OMD au niveau national, le seuil national soit utilisé pour calculer cet indicateur ainsi que le précédent.



montant devient  $(z - y_q) \cdot q$ . On peut voir que l'indice d'écart de pauvreté est le rapport entre le montant d'une politique d'élimination de la pauvreté dans un contexte de ciblage parfait et ce même montant en l'absence de tout ciblage. De ce constat, on peut tirer une seconde interprétation possible pour l'indice d'écart de pauvreté. En effet, il *indique* également les économies potentielles qu'un gouvernement peut réaliser en ciblant parfaitement les politiques de lutte contre la pauvreté.

### Difficultés et solutions conseillées

L'indicateur peut se calculer pour des sous-groupes de la population. Dans ce cas, les indices locaux de prix à la consommation doivent être utilisés pour adapter le seuil de pauvreté d'1,25 dollars journalier en monnaie locale aux prix observés à peu près à la période d'enquête.

Les parités de pouvoir d'achat ne sont pas disponibles à l'INSAE. Pour les calculs, il est recommandé que l'INSAE utilise le taux de change effectif réel (TCER).

### **Indicateur 1.3 : Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale**

#### Définition

La *part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale* est la part de la consommation nationale des 20% les plus pauvres de la population nationale.

#### Mode de calcul

Lorsqu'on classe toute la population dans l'ordre croissant de la consommation, le quintile le plus pauvre de la population est déterminé par le cinquième de la population qui a la consommation la plus faible. L'INSAE calcule cet indicateur en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation, qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est cumulée pour le quintile le plus pauvre puis rapportée à la consommation totale de la population.

Une attention particulière doit être prêtée aux procédures statistiques en vue d'obtenir le quintile le plus pauvre à l'aide des logiciels statistiques spécialisés. Le cinquième s'applique ici à la population de personnes et non à la population de ménages. Ainsi, les données de ménage doivent être pondérées par la taille du ménage avant de déterminer le cinquième le plus pauvre de la population.

$$I1.3 = \frac{\sum_{h \in Q1} w_h C_h}{\sum w_h C_h} \times 100$$

avec :  $I1.3$  : part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

$C_h$  : Consommation par tête du ménage  $h$

$w_h$  : Nombre de personnes dans le ménage  $h$



Q1: Ensemble des ménages du premier quintile déterminé comme indiqué ci-dessus

### Sources de données

La principale source de données est une « enquête budget-consommation » auprès des ménages. Depuis 2006, l'EMICoV est utilisée par l'INSAE.

Lorsque les données sur les dépenses ne sont pas disponibles, les revenus tirés des enquêtes emplois peuvent être utilisés même s'ils ne constituent pas l'indice de niveau de vie recommandé.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle

### Interprétations possibles

La *part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale* renseigne sur la proportion de la consommation du cinquième le plus pauvre de la population. Cet indicateur représente une mesure de l'inégalité relative au sein de la population. En effet, même si la consommation absolue du quintile le plus pauvre augmente, sa part dans la consommation totale peut rester la même (si le total augmente dans la même proportion), diminuer (si le total augmente dans une plus grande proportion) ou augmenter (si le total augmente dans une proportion plus faible). Plus l'indicateur est faible, plus il y a d'inégalité au sein de la population.

### Difficultés et solutions conseillées

L'indicateur se calcule sur les données de consommation sans correction pour les différences de coût de la vie entre les régions (département, commune). Cependant, lorsque les données nécessaires à cette correction sont disponibles, elles peuvent conduire à de meilleurs résultats. Les données sur les prix d'EMICoV, pourraient être utilisées dans ce cadre.



**Cible 1B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.**

### **Indicateur 1.4 : Taux de croissance du PIB par personne occupée**

#### **Définition**

Le *taux de croissance du PIB par personne occupée*<sup>4</sup> est le rapport entre la variation du PIB réel par personne occupée entre deux dates et sa valeur à l'origine.

#### **Mode de calcul**

L'indicateur n'est pas calculé habituellement par l'INSAE mais les données nécessaires à son calcul sont disponibles. Dans un premier temps le PIB réel par personne occupée est obtenu en rapportant le PIB à prix constants à l'effectif de la population occupée. Ce calcul est effectué pour chacune des dates entre lesquelles l'on veut déterminer l'accroissement. Finalement le *taux de croissance du PIB par personne occupée* est calculé grâce à la formule :

$$I1.4 = \frac{\frac{PIB_t}{N_t} - \frac{PIB_{t-1}}{N_{t-1}}}{\frac{PIB_{t-1}}{N_{t-1}}} \times 100$$

avec : I1.4: le taux de croissance du PIB par personne occupée

$PIB_t$  la valeur du PIB de l'année t à prix constants

$N_t$  l'effectif de la population occupée à l'année t

#### **Sources de données**

Le PIB est une donnée produite par le service des comptes nationaux de l'INSAE chaque année. L'effectif de la population occupée est obtenu à partir d'une enquête sur l'emploi au niveau national ou à partir d'un recensement général de la population. EMICoV inclut un module emploi et peut donc fournir cette donnée. Deux sources de données sont donc nécessaires pour cet indicateur, les données des comptes nationaux et celles de l'enquête emploi, toutes deux disponibles à l'INSAE.

En l'absence des données sur le PIB réel de l'année en cours, les prévisions de cet agrégat peuvent être utilisées. Elles sont réalisées par la Direction Générale des Affaires Economiques du Ministère de l'Economie et des Finances.

---

<sup>4</sup> Une personne est dite occupée lorsqu'elle a un emploi. L'emploi se réfère à toute activité effectuée pendant au moins une heure durant la semaine ayant précédé l'enquête, contre un revenu en espèce ou en nature.



### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Les données du PIB sont disponibles chaque année. Ce qui n'est pas toujours le cas pour les données d'EMICoV (voir encadré 1).

### Interprétations possibles

Le taux de croissance du PIB par personne occupée rend compte de l'accroissement de la productivité de la main d'œuvre.

### Difficultés et solutions conseillées

Les enquêtes emploi ne sont pas systématiquement réalisées chaque année mais moyennant des hypothèses sur l'évolution de l'emploi, des estimations plus ou moins fiables peuvent être réalisées.

## **Indicateur 1.5 : Ratio emploi/population**

### Définition

Le *ratio emploi/population* est le rapport entre l'effectif de la population occupée et celui de la population totale en âge de travailler. La population en âge de travailler se rapporte à la population de 15 ans ou plus. Pour des raisons de comparabilité internationale, il est recommandé de produire l'indicateur également pour les personnes de 15-64 ans.

### Mode de calcul

L'indicateur se calcule en divisant l'effectif de la population occupée par celui de la population totale en âge de travailler.

$$I1.5 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : *I1.5* : ratio emploi/population

*n* : nombre de personnes actives occupées

*N* : nombre de personnes actives

### Sources de données

La population occupée est obtenue grâce à EMICoV ainsi que l'estimation de la population totale. De façon ponctuelle, le recensement général de la population permet également d'obtenir de telles statistiques. Lorsque les données de recensement ne sont pas disponibles, il est recommandé d'utiliser les données des enquêtes emploi.



### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle

### Interprétations possibles

Le ratio emploi population mesure les opportunités d'emploi au sein de la population en âge de travailler. Un faible ratio emploi/population est le signe que suffisamment d'emplois n'ont pas été créés pour absorber la croissance de la population en âge de travailler. Une variation à la baisse de ce ratio est le signe que les emplois ne sont pas créés au rythme de l'accroissement de la population en âge de travailler.

### Difficultés et solutions conseillées

Les enquêtes emploi ne sont pas systématiquement réalisées chaque année mais moyennant des hypothèses sur l'évolution de l'emploi, des estimations plus ou moins fiables peuvent être réalisées.

### **Indicateur 1.6 : Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour**

#### Définition

La *proportion de la population occupée disposant de moins d'un dollar en parité du pouvoir d'achat par jour* correspond au pourcentage de la population occupée qui dépense moins du seuil d'1,25 dollars par jour aux prix internationaux.

#### Mode de calcul

Cet indicateur n'est pas habituellement calculé par l'INSAE. Il est calculé en se basant sur la consommation des ménages obtenue à partir des enquêtes de type budget-consommation auprès des ménages. La consommation, qui tient compte de l'autoconsommation du ménage, est rapportée à sa taille pour obtenir la consommation par tête.

La comparaison de la consommation par tête au seuil de pauvreté international permet d'obtenir le statut de « pauvre » ou « non pauvre » du ménage. La valeur de l'indicateur est alors le rapport du nombre de personnes ayant un emploi et vivant dans les ménages pauvres au nombre total de personnes occupées.

$$I1.6 = \frac{100}{N} \sum_h w_h p_h \mathbb{I}(y_h \leq z)$$

avec :  $I1.6$  : La proportion de la population occupée disposant de moins d'1,25 dollars en parité du pouvoir d'achat par jour



$h$  un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

$w_h$  = nombre de personnes dans le ménage  $h$

$N = \sum_h w_h p_h$  : La taille de la population occupée

$p_h$  la proportion de personnes occupée au sein du ménage  $h$

$y_h$  = consommation par tête par jour du ménage  $h$  en CFA

$z$  = seuil de pauvreté international exprimé en monnaie locale

$I$  une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la consommation par tête du ménage  $h$  est inférieure au seuil et 0 sinon

Lorsqu'il s'agit de données individuelles et non de données sur les ménages, le facteur de pondération  $w_h$  ne doit plus être utilisé. De même la proportion de personnes occupées devient une fonction indicatrice qui prend la valeur 1 si la personne est occupée et 0 sinon.

### Sources de données

La principale source de données est une « enquête budget-consommation » auprès des ménages ainsi qu'une enquête emploi. Depuis 2006, l'EMICoV couvre ces deux domaines. Lorsque les données sur les dépenses ne sont pas disponibles, les revenus tirés des enquêtes emplois peuvent être utilisés même s'ils ne constituent pas l'indice de niveau de vie recommandé. En effet, du fait des fausses déclarations, il n'est généralement pas précis.

### Proxys possibles

Pas de proxy

### Périodicité

Annuelle

### Interprétations possibles

L'indicateur mesure la proportion de personnes occupées mais qui vivent avec très peu de moyens dans le pays. Une hausse de la valeur de l'indicateur est synonyme d'une aggravation de la situation.

### Difficultés et solutions conseillées

L'indicateur peut se calculer pour des sous-groupes de la population. Dans ce cas, les indices locaux de prix à la consommation doivent être utilisés pour adapter le seuil de



pauvreté d'un dollar journalier en monnaie locale aux prix observés à peu près à la période d'enquête.

Les parités de pouvoir d'achat ne sont pas disponibles à l'INSAE. Pour les calculs, il est recommandé que l'INSAE utilise le taux de change effectif réel (TCER).

### ***Indicateur 1.7 : Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée***

#### **Définition**

La *proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée* est la part de la population de travailleurs représentée par le nombre de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux.

#### **Mode de calcul**

L'indicateur se calcule en rapportant l'effectif des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux (aides familiales) à la population occupée.

$$I1.7 = \frac{n_1 + n_2}{N} \times 100$$

avec :  $I1.7$  : proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

$n_1$  : nombre de travailleurs indépendants

$n_2$  = nombre de travailleurs familiaux

$N$  = nombre total de travailleurs

#### **Sources de données**

La population des travailleurs indépendants et familiaux est obtenue grâce à EMICoV, ainsi que l'estimation de la population occupée. De façon ponctuelle, le recensement général de la population permet également d'obtenir de telles statistiques.

#### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

Annuelle

#### **Interprétations possibles**

L'indicateur rend compte du niveau d'emplois précaires dans la population de travailleurs. L'emploi précaire est souvent caractérisé par des arrangements informels, une protection sociale inexistante, des revenus modestes et des conditions de travail médiocres.



### Difficultés et solutions conseillées

Les enquêtes emploi ne sont pas systématiquement réalisées chaque année mais moyennant des hypothèses sur l'évolution de l'emploi, des estimations plus ou moins fiables peuvent être réalisées.

### **Indicateur 1.8 : Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans**

#### Définition

La prévalence de l'insuffisance pondérale modérée(ou sévère)<sup>5</sup> chez les enfants de moins de 5 ans (0-59 mois) est le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le poids en fonction de l'âge est inférieur à la norme de moins deux écarts-types (ou moins de trois écart-types) de la médiane pour la population de référence internationale d'âge compris entre 0 et 59 mois.

#### Encadré 2 : Les nouvelles normes de croissance

La population internationale de référence a été définie par le National Center for Health Statistics (NCHS) comme référence pour les Etats-Unis et est basée sur le concept d'après lequel, dans une population bien nourrie, les répartitions du poids et de la taille des enfants, pour un âge donné, se rapprochent d'une distribution normale. Dans le calcul de cet indicateur, il est admis que le potentiel génétique est le même dans la plupart des populations, indépendamment de leur origine. Pour cette raison, jusqu'à une date récente, les mesures anthropométriques recueillies lors des enquêtes étaient habituellement comparées à des données de référence du NCHS concernant la croissance. Une étude de l'utilisation de ces références anthropométriques ayant abouti à la conclusion que ces données n'étaient pas suffisamment représentatives de la croissance au cours de la petite enfance, l'OMS a mis en place depuis avril 2006 de nouvelles normes de croissance mondiales pour le nourrisson et l'enfant de moins de cinq ans (WHO Multicenter Growth Reference Study Group, 2006). Dès lors, les calculs pour cet indicateur se basent sur ces nouvelles normes de croissance.

#### Mode de calcul

Cet indicateur est calculé en comparant les poids des enfants de moins de 5 ans du Bénin aux poids indiqués sur le tableau NCHS/OMS (relatif au poids des enfants pour chaque groupe d'âge). La somme des effectifs des enfants par groupe d'âge (0-59 mois) dont les poids se situent en-dessous de moins 2 écarts-types de la médiane des normes OMS (2006) est rapporté à l'effectif total des enfants du même groupe d'âge qui ont été pesés.

---

<sup>5</sup> Si les poids par âge des enfants sont inférieurs à moins de 2 écart-types des normes OMS, on parle d'insuffisance pondérale modérée. Mais si les poids par âge des enfants sont inférieurs à moins de 3 écart-types des normes OMS, on qualifie ce type d'insuffisance pondérale de sévère.



Ce rapport est multiplié ensuite par 100 pour obtenir la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans.

$$I1.8 = \frac{\sum n_i}{N} \times 100$$

avec :  $I1.8$  : prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (0-59 mois)

$n_i$  : effectif des enfants en-dessous de moins deux écarts-types dans le groupe d'âge  $i$

$N$  : Effectif total des enfants de moins de 5 ans

### Sources de données

Au niveau national, les données sont généralement tirées de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisées par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). En l'absence de données, on peut approcher cet indicateur par celui relatif au type d'aliments consommés par le ménage au cours de la semaine ayant précédé l'interview et le nombre de jours au cours desquels il les a consommés.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

En général, la périodicité est de cinq ans pour les enquêtes démographiques et de santé.

### Interprétations possibles

L'indicateur reflète l'état nutritionnel des enfants d'un pays donné. C'est un indicateur de santé publique qui appréhende la malnutrition des enfants qui est surveillée avec autant d'attention que la malnutrition des adultes. En effet, la malnutrition des enfants est liée à la pauvreté, au faible niveau d'éducation et à la difficulté d'accès aux services de santé. La malnutrition des enfants, même modérée, accroît le risque de décès, entrave le développement intellectuel et affecte l'état de santé ultérieur. Une alimentation suffisante et de bonne qualité est essentielle pour le développement, la santé et la survie des générations actuelles et futures.

### Difficultés et solutions conseillées

Cet indicateur qui reflète la masse corporelle de l'enfant par rapport à son âge « poids par rapport à l'âge », a une forte sensibilité par rapport aux saisons. Un régime saisonnier déficitaire peut facilement l'influencer.

Utiliser ce proxy revient à supposer que les enfants vivant dans les ménages en insécurité alimentaire sont malnutris. En réalité, ils ne sont pas les seuls car les enfants des ménages en sécurité alimentaire le sont également. D'un autre côté, des enfants vivant dans les ménages en insécurité alimentaire peuvent ne pas être malnutris. Il est important



d'évaluer ces deux biais sur des données pertinentes afin de déterminer s'ils se compensent ou s'il est nécessaire de procéder à une correction.

L'autre difficulté est liée au fait que l'indicateur table sur des normes internationales occultant les caractéristiques génétiques de chaque type de population.

Par ailleurs, l'indicateur ne permet pas de distinguer les enfants de petite taille, mais de poids corporel adéquat, des enfants de grande taille, mais trop maigres. Pour remédier à cette situation, un autre indicateur de « taille par rapport à l'âge » appelé retard de croissance, défini par une taille inférieure à moins deux écart-types de la taille médiane en fonction de l'âge de la population de référence, est utilisé pour faire ressortir l'insuffisance cumulative de croissance associée à des facteurs à long terme, notamment l'insuffisance chronique de l'apport quotidien de protéines.

L'indicateur d'insuffisance du poids par rapport à la taille, ou émaciation, défini par un poids inférieur de deux écarts-types au poids moyen en fonction de la taille de la population de référence, signale dans la plupart des cas un processus récent et aigu de perte de poids, souvent associé à une privation aiguë de nourriture ou à une maladie grave. Dans toute la mesure possible, ces trois indicateurs doivent être analysés et présentés, car ils mesurent et reflètent différents aspects de la malnutrition des enfants.

### ***Indicateur 1.9 : Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique***

#### **Définition**

*La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique est le pourcentage de la population dont la consommation de produits alimentaires reste insuffisante pour atteindre le niveau minimal d'apport calorique. On parle aussi de la prévalence de la sous-alimentation, à savoir le pourcentage de la population sous-alimentée.*

#### **Mode de calcul**

L'évaluation de la proportion de la population qui ne dispose pas de produits alimentaires en quantité suffisante (sous-alimentation) suppose que l'on précise la répartition de la consommation d'énergie fournie par les aliments, compte tenu des disponibilités totales en produits alimentaires (à partir des statistiques globales nationales) et de l'inégalité d'accès à ces produits (à partir des enquêtes nationales sur les ménages). La répartition est supposée être unimodale et asymétrique. On utilise la fonction log-normale pour évaluer la proportion de la population en-dessous d'un niveau minimal ou seuil de besoins caloriques. Ce seuil est défini comme une valeur moyenne par tête, fondée sur l'apport calorique nécessaire aux divers groupes d'âge et de sexe et sur la proportion de la population représentée par chaque groupe d'âge.

$$I1.9 = \frac{\sum n_i}{N} \times 100$$

avec : I1.9 : proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique



$n_i$  : effectif de la population des personnes en-dessous de moins deux écarts-types dans le groupe  $i$  (déterminé par le sexe, l'âge, le poids et l'activité)

$N$  : Effectif total de la population

### Sources de données

Cet indicateur n'est pas calculé au Bénin. Les principales sources de données sont les statistiques de pays sur la production alimentaire locale, le commerce, les stocks de denrées alimentaires et les utilisations autres qu'alimentaires, les données relatives à la consommation de produits alimentaires tirées des enquêtes nationales sur les ménages, les données anthropométriques des pays par sexe et par âge et les évaluations de l'ONU portant sur la population totale des pays et sa répartition par sexe et par âge.

### Proxys possibles

Néant

### Périodicité

Des évaluations relatives à la période la plus récente et à différentes périodes de référence (exprimées en moyennes sur trois ans) sont établies chaque année.

### Interprétations possibles

Cet indicateur mesure un aspect important de l'insécurité alimentaire d'une population. Le développement durable exige que soient entrepris des efforts concertés pour réduire la pauvreté, notamment en trouvant des solutions au problème de la faim et de la malnutrition. Soulager la faim est indispensable pour réduire de façon durable la pauvreté car la productivité du travail et la capacité de gain sont sérieusement compromises par la sous-alimentation. La malnutrition peut être causée par différents facteurs. Pour donner de bons résultats, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent s'attaquer aux questions d'accès aux aliments, de disponibilité (physique et économique) et de sécurité alimentaire.

### Difficultés et solutions conseillées

Les données liées à la consommation issues d'enquêtes auprès des ménages sont publiées en termes monétaires et non sous forme de quantité d'énergie consommée. Le passage des dépenses aux quantités d'énergie consommée n'est pas automatique car il faut utiliser les prix unitaires des produits consommés. Les quantités de produits achetés par les ménages et enregistrés lors des enquêtes budget-consommation ne constituent pas celles consommées. Mais le questionnaire d'EMICoV permet de déterminer le nombre de jours pendant lesquels ces quantités sont utilisées.

La FAO, qui dispose d'une expertise dans le calcul de l'indicateur, devrait appuyer l'institut de statistique dans la collecte et le traitement des données d'enquête en vue de produire cet indicateur.



## Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

**Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires**

### *Indicateur 2.1: Taux net de scolarisation dans le primaire*

#### **Définition**

Le taux net de scolarisation dans le primaire est le rapport entre le nombre total des enfants de 6-11 ans inscrits à l'école primaire et le nombre total d'enfants de 6-11ans de la population.

#### **Mode de calcul**

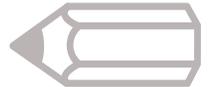
Le nombre total d'enfants de 6-11 ans est calculé (1). Ensuite, le nombre d'enfants de 6-11 ans inscrits dans un cycle primaire est calculé (2). Le taux net de scolarisation au primaire est le rapport (2)/(1). Il s'exprime habituellement en pourcentage.

$$I2.1 = \frac{n_{6-11}^{\text{primaire}}}{n_{6-11}} \times 100$$

avec : I2.1 : Taux net de scolarisation dans le primaire

$n_{6-11}^{\text{primaire}}$  : nombre d'enfants de 6-11 ans inscrits dans le primaire

$n_{6-11}$  : nombre des enfants de 6-11 ans



#### **Sources de données**

Les données sur la scolarisation des enfants sont régulièrement enregistrées par le Ministère en charge de l'Enseignement Primaire et sont disponibles chaque année. Le nombre total d'enfants de 6-11 ans peut être obtenu à partir du recensement général de la population et des statistiques sur l'état civil.

Lorsque les données du Ministère de l'Education ne sont pas disponibles, l'on peut utiliser les données de l'INSAE. Ces données peuvent être obtenues à partir d'EMICoV ou d'EDS.

#### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

Les données du Ministère de l'Education sont disponibles selon une base annuelle. Les données d'EMICoV sont disponibles une fois au moins en deux ans alors que celles de EDS le sont tous les 5 ans (voir encadré 1).



### Interprétations possibles

L'indicateur montre la proportion d'enfants scolarisés parmi ceux qui sont scolarisables. En effet, il représente la proportion d'enfants d'âge compris entre 6 et 11 ans inscrits à l'école primaire. Les taux nets de scolarisation se réfèrent uniquement aux enfants officiellement scolarisables dans le primaire. Des taux nets de scolarisation inférieurs à 100 % permettent de déterminer la proportion d'enfants d'âge compris entre 6-11 ans non inscrits au niveau primaire. La comparaison des taux nets et bruts de scolarisation au primaire permet de déterminer l'incidence de l'inscription au primaire des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge d'être scolarisés et de ceux qui l'ont dépassé.

### Difficultés et solutions conseillées

Au Bénin, bien que l'âge des enfants inscrits à l'école soit renseigné au niveau du Ministère de l'Enseignement Primaire, le taux net de scolarisation calculé sur la base des données de routine peut souffrir de problèmes liés à la nature des données utilisées. D'abord, le nombre d'enfants inscrits est tiré des registres du Ministère de l'Enseignement Primaire mis à jour annuellement. Le nombre d'enfants scolarisables est fourni par les projections de la population réalisées à partir du recensement le plus récent de la population. Cette absence de contemporanéité conduit parfois à des taux nets de scolarisation biaisés. Dans ces conditions, il est indiqué d'utiliser le taux de fréquentation scolaire calculé par l'INSAE sur la base des données d'enquêtes auprès des ménages.

Un taux net de scolarisation inférieur à 100% n'indique pas nécessairement le pourcentage d'écoliers non inscrits, car certains enfants peuvent être inscrits à d'autres niveaux de l'enseignement. Pour obtenir le pourcentage d'enfants d'âge scolaire non inscrits, il faudra prendre le complémentaire à 100% du taux de scolarisation par âges spécifiques de 6-11 ans c'est-à-dire de la proportion d'enfants de 6-11 ans inscrits dans un cycle de l'enseignement, qu'il soit primaire ou non.

### ***Indicateur 2.2 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire***

#### Définition

La *proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire* est le pourcentage d'une cohorte d'écoliers inscrits en première année de l'enseignement primaire pendant une année donnée et qui parviennent jusqu'à la sixième année.

#### Mode de calcul

L'indicateur est généralement établi à partir des données relatives aux effectifs scolarisés et aux redoublements par classe pendant deux années consécutives, par une procédure appelée méthode de la cohorte reconstruite. Précisément, cette méthode repose sur trois hypothèses : les élèves qui abandonnent leurs études ne retournent jamais à l'école; les taux de passage à la classe supérieure, de redoublement et d'abandon des études demeurent constants pendant toute la période pendant laquelle la cohorte est inscrite à



l'école; et les mêmes taux valent pour tous les élèves inscrits dans une classe donnée, qu'ils aient ou non redoublé précédemment une classe.

Le calcul est effectué en divisant le nombre total d'élèves d'une cohorte scolaire accédant successivement aux différentes classes du niveau considéré d'enseignement par le nombre d'élèves de la cohorte scolaire (dans ce cas il s'agit des élèves inscrits à l'origine dans la première classe de l'enseignement primaire) et en multipliant le résultat par 100.

$$I2.2 = \frac{n_{\text{diplômés}}}{n_{\text{première année}}} \times 100$$

avec :  $I2.2$  : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

$n_{\text{diplômés}}$  : Nombre d'écoliers ayant obtenu leur diplôme en fin de cycle

$n_{\text{première année}}$  : Nombre d'écoliers inscrits en première année dans la cohorte

Sous les hypothèses de la méthode de la cohorte reconstruite, l'indicateur peut se calculer en multipliant les taux de promotion des années d'études successives de deux années scolaires consécutives. Lorsqu'on l'évalue à partir des données d'enquête auprès des ménages, c'est cette seconde formule qui est utilisée.

$$I2.2 = \prod P_i$$

avec :  $I2.2$  : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

$P_i$  : Proportion d'écoliers qui passent de la classe  $i$  à la classe  $i+1$

### Sources de données

Le Ministère en charge l'Enseignement Primaire dispose des données sur les inscriptions, les redoublements et les passages en classe supérieure.

Si les données du Ministère de l'Education Primaire ne sont pas disponibles, on l'évalue à partir de données d'enquête sur les ménages et on considère ce rapport comme le produit des taux de passage pour chaque classe jusqu'à la cinquième année.

### Proxys possibles

Pas de proxy

### Périodicité

Les données sur les statistiques de l'éducation sont publiées chaque année dans les annuaires statistiques de l'éducation.



### Interprétations possibles

Cet indicateur rend compte du taux de réussite. Il mesure aussi l'efficacité du système éducatif car un faible taux de réussite peut être dû notamment à l'insuffisance de la qualité de l'enseignement, au découragement devant les mauvais résultats et les coûts directs et indirects de la fréquentation scolaire. De même, si les enseignants ne sont pas disponibles et que les infrastructures scolaires et les matériels éducatifs sont manquants, le passage des écoliers en classe supérieure peut être rationné.

### Difficultés et solutions conseillées

La méthode de calcul ne tient pas compte des nouvelles inscriptions, des réinscriptions, des sauts de classe ni des transferts pendant l'année scolaire. Il convient de compléter l'interprétation de l'indicateur par celle du taux brut d'admission.

### *Indicateur 2.3 : Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes*

#### Définition

Le *taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans* est le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui peut lire, écrire et comprendre le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours. La définition de l'alphabétisation va parfois au-delà des connaissances arithmétiques de base ou concernant la vie courante. Les langues prises en compte sont les langues officielles et les langues locales. Ainsi, une personne ne comprenant pas le français mais sachant calculer, lire et écrire dans une langue locale peut être considérée comme étant alphabétisée.

#### Mode de calcul

La méthode de calcul courante consiste à diviser le nombre de personnes d'âge compris entre 15 et 24 ans qui savent lire et écrire par la population totale dans le même groupe d'âge et à multiplier le nombre obtenu par 100.

$$I2.3 = \frac{n_{15-24}^{al}}{n_{15-24}} \times 100$$

avec :  $I2.3$  : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire

$n_{15-24}^{al}$  : nombre de personnes de 15-24 ans sachant lire et écrire

$n_{15-24}$  : nombre total de personnes de 15-24 ans

#### Sources de données

Les recensements généraux de la population ainsi que les enquêtes auprès des ménages (EMICoV ou EDS) permettent d'obtenir les données nécessaires.

#### Proxys possibles

Pas de proxy.



## Périodicité

Voir encadré 1.

## Interprétations possibles

Le taux d’alphabétisation des personnes de 15-24 ans résume la situation de l’éducation primaire au cours des 10 dernières années. Il mesure l’efficacité du système éducatif car une faible acquisition de connaissances de base par la population ciblée peut être due à la mauvaise qualité de l’enseignement, aux difficultés rencontrées pour fréquenter l’école ou l’abandon des études avant la cinquième année. Il peut également expliquer la capacité des personnes âgées de 15-24 ans à se prendre en charge au moyen d’activités génératrices de revenus nécessitant un minimum d’éducation.

## Difficultés et solutions conseillées

Dans les enquêtes auprès des ménages, les questions posées aux individus pour appréhender l’alphabétisation ne sont pas normalisées en raison de la difficulté de retenir une définition satisfaisante quel que soit le contexte et de l’opérationnaliser. D’une année à l’autre, ces questions peuvent différer, soit par leur méthode de collecte ou dans leur libellé. Il est fortement recommandé, afin de suivre l’évolution de l’indicateur de standardiser la méthode de collecte et les questions à poser lors des enquêtes auprès des ménages. De plus, l’anglais doit être pris en compte à cause des spécificités liées aux populations vivant non loin des frontières avec le Nigeria.

## Indicateurs complémentaires

Afin de permettre une lecture, sous d’autres angles, de la situation de l’éducation primaire, des indicateurs complémentaires sont proposés. Ces indicateurs permettent d’apprécier la capacité des infrastructures éducatives, la participation à un niveau d’éducation.

## Indicateurs 2.C1 : Taux brut d’admission

### Définition

Le taux brut d’admission (TBA) dans le primaire est le rapport entre les nouveaux entrants tous âges confondus en première année du primaire et la population des enfants ayant l’âge légal d’entrée au primaire qui est de 6 ans au Bénin. Cet indicateur permet de mesurer la capacité d’accueil des écoles.

### Mode de calcul

Le nombre des nouveaux élèves au CI (Elèves au CI – les redoublants du CI) divisé par la population des enfants ayant l’âge légal d’admission en première du primaire. Au Bénin, l’âge légal d’admission au CI est de 6 ans.

$$TBA = \frac{\text{Le nombre des nouveaux élèves au CI (élèves au CI – redoublants)}}{\text{Population des enfants d’âge légal d’admission}}$$



### **Sources de données**

Les données sur la scolarisation des enfants sont régulièrement recensées par le Ministère en charge de l'Enseignement Primaire et sont disponibles chaque année. Le nombre total d'enfants de 6 ans peut être obtenu à partir du recensement général de la population. Lorsque les données du Ministère en charge de l'Enseignement primaire ne sont pas disponibles, l'on peut utiliser les données obtenues à partir d'EMICoV ou d'EDS.

### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Les données du Ministère en charge de l'Enseignement primaire sont disponibles selon une base annuelle. Les données d'EMICoV sont disponibles une fois au moins en deux ans alors que celles d'EDS le sont tous les 5 ans (voir encadré 1).

### **Interprétations possibles**

On utilise cet indicateur pour mesurer la proportion d'enfants nouvellement admis au cycle primaire par rapport à la population des enfants ayant l'âge légal d'être admis. Le taux brut d'admission donne l'illusion d'un taux élevé, alors que cela n'est vraiment pas le cas, puisque il prend en compte tous les âges d'enfants au numérateur alors qu'au dénominateur, il prend strictement les enfants d'âge légal. Cela peut entraîner que ce taux dépasse 100%.

Vu comme un indicateur de moyen, le taux brut d'admission indique également la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Le défaut d'acte de naissance rend difficile la fiabilité des informations. Au Bénin, les âges des enfants ne sont pas toujours connus par les parents. Les directeurs d'écoles remplissent les fiches sur une base de déclarations des parents.

## ***Indicateur 2.C2 : Taux brut de scolarisation***

### **Définition**

Le taux brut de scolarisation (TBS) est le rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés dans le primaire sur la population d'enfants en âge d'être scolarisée légal multiplié par 100.

### **Mode de calcul**

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre d'élèves scolarisés dans le primaire au nombre d'enfants en âge d'être scolarisés et en multipliant le résultat par 100.



$$TBS = \frac{\text{Nombre d'élèves scolarisés dans le primaire}}{\text{Population d'enfants en âge d'être scolarisée}} \times 100$$

### Sources de données

Les données sur la scolarisation des enfants sont régulièrement recensées par le Ministère en charge de l'Enseignement Primaire et sont disponibles chaque année. Le nombre total d'enfants de 6-11 ans peut être obtenu à partir du recensement général de la population.

Lorsque les données du Ministère en charge de l'Enseignement primaire ne sont pas disponibles, les données peuvent être obtenues à partir d'EMICoV ou d'EDS.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Les données du Ministère en charge de l'Enseignement primaire sont disponibles selon une base annuelle. Les données d'EMICoV sont disponibles une fois au moins en deux ans alors que celles de EDS le sont tous les 5 ans (voir encadré 1).

### Interprétations possibles

Le TBS permet de mesurer la participation effective des élèves au cycle primaire. Il prend en compte tous les enfants scolarisés sans distinction d'âge. En conséquence, le TBS peut être supérieur à 100%. Elevé, un taux brut de scolarisation indique un degré de participation, quel que soit l'âge des élèves. Proche de 100 % ou supérieur, cela indique que le pays a, en principe, la capacité de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école sans présager de la part de cette population qui fréquente effectivement l'école. Parvenir à un taux de scolarisation brut de 100 % est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, de l'universalisation de l'enseignement. Lorsque le taux brut scolarisation est proche de 100% mais que le taux net de scolarisation est nettement inférieur, cela indique que la capacité d'accueil des élèves existe mais qu'elle sert trop d'élèves n'ayant plus l'âge de se trouver au primaire.

### Difficultés et solutions conseillées

Le taux brut de scolarisation peut dépasser 100%, ce qui ne signifie pas que tous les enfants d'âge scolaire sont scolarisés. Il faut adjoindre à l'interprétation de ce taux les informations apportées par le nombre de redoublants, d'élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et ceux qui l'ont dépassé.



## Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

**Cible 3A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard**

**Indicateur 3.1 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur**

### Définition

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est le rapport entre le nombre de filles élèves/étudiantes et le nombre de garçons élèves/étudiants inscrits aux niveaux primaire, secondaire et supérieur de l'enseignement dans les écoles publiques et privées.

### Mode de calcul

L'indicateur est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de filles inscrites et celui des garçons inscrits dans le primaire, le secondaire ou le supérieur quel que soit leur âge.

$$I3.1 = \frac{n_{\text{filles}}^{\text{primaire}}}{n_{\text{garçons}}^{\text{primaire}}} \times 100$$

avec : I3.1 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

$n_{\text{filles}}^{\text{primaire}}$  : nombre de filles inscrites dans le primaire

$n_{\text{garçons}}^{\text{primaire}}$  : nombre de garçons inscrits dans le primaire

### Sources de données

Les effectifs de filles et de garçons inscrits à l'école primaire, secondaire ou supérieure sont disponibles au niveau des Ministères respectivement chargés de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

### Proxys possibles

Dans certaines conditions non nécessairement liées à l'indisponibilité de données (voir la section sur les difficultés), l'on peut préférer utiliser le rapport du taux brut de scolarisation des filles au taux brut de scolarisation des garçons.



## Périodicité

Les données administratives liées à la scolarisation sont disponibles sur une base annuelle. Celles fondées sur les enquêtes EDS ou EMICoV sont disponibles tous les 5 ans (EDS) ou tous les ans (EMICoV) (voir encadré 1).

## Interprétations possibles

Le rapport filles/garçons mesure l'égalité des chances dans l'enseignement, le degré d'équité et d'efficacité dans le niveau d'enseignement concerné. L'élimination de la disparité entre sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique.

Si l'indice de parité est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre fille et garçon.

Si il est de 0,75 par exemple, cela signifie que, quand 100 garçons, il faut 75 filles, donc il faut 25 filles pour combler l'écart.

## Difficultés et solutions conseillées

L'éducation dans les écoles privées est en général sous-estimée. Les données des enquêtes auprès des ménages peuvent constituer une bonne alternative mais il faut également veiller aux groupes rares comme la population des personnes inscrites au supérieur. On peut par exemple arbitrer entre les effectifs fournis par les enquêtes auprès des ménages et les effectifs estimés à l'aide des données administratives.

D'autre part, dans une population où les parents/tuteurs se comportent normalement en envoyant systématiquement les enfants d'âge scolaire à l'école, le rapport filles/garçons reflétera la structure par sexe de la population d'âge scolaire. Pour cette raison, si le rapport entre les sexes dans la population d'âge scolaire est très différent de l'unité, c'est-à-dire si le nombre de filles d'âge scolaire est très différent du nombre de garçon du même groupe d'âge, l'indicateur ne rendra pas correctement compte des différences réelles entre les effectifs inscrits de filles et de garçons. Un indicateur de parité fondé sur le taux de scolarisation (brut ou net) peut être une meilleure solution.

## **Indicateur 3.2 : Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole**

### Définition

La *proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole* est la proportion de femmes qui exercent un emploi salarié dans le secteur non agricole exprimée en pourcentage de l'emploi total dans ce secteur. Le *secteur non agricole* comprend l'industrie<sup>6</sup> et les services<sup>7</sup>. L'emploi se réfère aux personnes dépassant un certain âge (au

---

<sup>6</sup> L'industrie regroupe les mines et carrières (y compris la production pétrolière), les secteurs des activités manufacturières, de la construction, de l'électricité, du gaz et de l'eau.



moins 15 ans) qui ont travaillé ou occupé un emploi pendant la période de référence. Les données relatives à l'emploi englobent les travailleurs à plein temps et à temps partiel dont la rémunération est déterminée sur la base du nombre d'heures de travail effectuées ou du nombre de pièces produites indépendamment des profits réalisés ou attendus.

### Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant le nombre total de femmes salariées dans le secteur non agricole au nombre total de personnes salariées dans ce même secteur.

$$I3.2 = \frac{n_{\text{femmes}}^{\text{sal.n.agri}}}{n_{\text{total}}^{\text{sal.n.agri}}} \times 100$$

avec :  $I3.2$  : Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

$n_{\text{femmes}}^{\text{sal.n.agri}}$  : nombre de femmes salariées dans le secteur non agricole

$n_{\text{total}}^{\text{sal.n.agri}}$  : nombre total de personnes salariées dans le secteur non agricole

### Sources de données

Les données sont obtenues grâce à EMICoV qui contient un module emploi ou au recensement général de la population (qui contient une section sur l'emploi).

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Voir encadré 1.

### Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier dans quelle mesure les marchés du travail sont ouverts aux femmes dans les secteurs de l'industrie et des services, ce qui non seulement influe sur l'égalité des chances des femmes pour l'accès à un emploi, mais aussi sur l'efficacité économique rendue possible par la souplesse du marché du travail et en conséquence la capacité de l'économie de s'adapter au changement.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.

---

<sup>7</sup> Les *services* englobent le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, les transports, le stockage et les communications, les finances, l'assurance, les services immobiliers et les services aux entreprises ainsi que les services communautaires, sociaux et personnels.



### **Indicateur 3.3 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national**

#### **Définition**

La *proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national* est le nombre de sièges occupés au parlement par les femmes rapporté au nombre total de sièges occupés.

#### **Mode de calcul**

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total de sièges du parlement, le nombre de sièges occupés par des femmes et en multipliant le résultat par 100.

$$I3.3 = \frac{n_{\text{sièges}}^{\text{femmes}}}{n_{\text{sièges}}} \times 100$$

avec :  $I3.3$  : proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national

$n_{\text{sièges}}^{\text{femmes}}$  : nombre de sièges occupés au parlement par des femmes

$n_{\text{sièges}}$  : nombre total de sièges au parlement

#### **Sources de données**

Les données nécessaires sont disponibles à l'Assemblée Nationale (CAPAN) ou à la Cour Constitutionnelle.

#### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

La législature est renouvelée tous les quatre ans. La périodicité de production de l'indicateur est donc quadriennale sauf si par extraordinaire, un député devait être remplacé par son suppléant.

#### **Interprétations possibles**

La proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national présente un aspect quantitatif de l'égalité des chances offertes aux hommes et aux femmes dans la gestion des affaires politiques et publiques du pays.

#### **Difficultés et solutions conseillées**

L'issue des élections est également influencée par la perception des électeurs du rôle que peut jouer la femme dans la gestion des affaires politiques ou publiques. Elle dépend également de la volonté des responsables de partis politiques de promouvoir la femme à des postes politiques. L'indicateur *proportion de sièges occupés par les femmes au*



parlement national (1) prend en compte les deux effets précédents sans permettre de les distinguer.

L'on peut adjoindre à cet indicateur la *proportion de femmes tête de liste dans les différentes circonscriptions électorales* (2). Le rapport (1)/(2) entre les deux indicateurs donne une idée sur la volonté des citoyens de voir la femme aux affaires.

### **Indicateurs complémentaires**

#### **Indicateur 3.C1 : Indice de parité relatif au taux d'alphabétisation des 15-24 ans.**

##### **Définition**

L'indice de parité relatif au taux d'alphabétisation est le *rapport entre le taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans et celui des hommes de 15-24 ans. Il permet de voir les disparités entre les femmes et les hommes de 15-24 ans alphabétisés.*

##### **Mode de calcul**

L'indicateur est obtenu en faisant le *rapport entre le taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans et celui des hommes de 15-24 ans.*

$$I3.C1 = \frac{I2.3_{15-24}^{\text{femmes}}}{I2.3_{15-24}^{\text{hommes}}} \times 100$$

avec :  $I3.C1$  : indice de parité relatif au taux d'alphabétisation des 15-24 ans

$I2.3_{15-24}^{\text{femmes}}$  : taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans

$I2.3_{15-24}^{\text{hommes}}$  : taux d'alphabétisation des hommes de 15-24 ans

##### **Sources de données**

Le *taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans et celui des hommes de 15-24 ans* sont disponibles au niveau de l'INSAE grâce à l'enquête EMICoV.

##### **Proxys possibles :**

Pas de proxy.

##### **Périodicité**

Chaque 2 ans.

##### **Interprétations possibles**

L'indice de parité relatif au taux *d'alphabétisation des 15-24 ans* mesure l'égalité des chances dans l'accès à l'alphabétisation des femmes et des hommes de 15-24 ans.



L'élimination de la disparité entre sexes devrait aider à améliorer la situation et les capacités du sexe qui est lésé.

Si le rapport est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre femme et homme.

Si il est de 0,75 par exemple, cela signifie que, quand 100 hommes, il faut 75 femmes, donc il faut 25 femmes pour combler l'écart.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.

### **Indicateur 3.C2: Indice de parité relatif au taux d'alphabétisation des adultes (plus de 24 ans).**

#### Définition

L'indice de parité relatif au taux d'alphabétisation est le *rapport entre le taux d'alphabétisation des femmes de plus de 24 ans et celui des hommes de plus de 24 ans*. Il permet de voir les disparités entre les femmes et les hommes de plus de 24 ans alphabétisés et mesure l'aptitude des femmes adultes à lire et à écrire comparativement à celle des hommes adultes.

#### Mode de calcul

L'indicateur est obtenu en faisant le *rapport entre le taux d'alphabétisation des femmes de plus de 24 ans et celui des hommes de plus de 24 ans*.

$$I3.C2 = \frac{I2.3_{25+}^{\text{femmes}}}{I2.3_{25+}^{\text{hommes}}} \times 100$$

avec : I3.C2 : Indice de parité relatif au taux d'alphabétisation des adultes

$I2.3_{25+}^{\text{femmes}}$  : taux d'alphabétisation des femmes adultes de 25 ans ou plus

$I2.3_{25+}^{\text{hommes}}$  : taux d'alphabétisation des hommes adultes de 25 ans ou plus

#### Sources de données

Le *taux d'alphabétisation des femmes de plus de 24 ans et celui des hommes de plus de 24 ans* sont disponibles au niveau de l'INSAE grâce à l'enquête EMICoV.

#### Proxys possibles

Pas de proxy.

#### Périodicité

Chaque 2 ans.



### Interprétations possibles

L'indice de parité relatif au taux *d'alphabétisation des adultes* mesure l'égalité des chances dans l'accès à l'alphabétisation des femmes et des hommes de plus de 24 ans. L'élimination de la disparité entre sexes devrait aider à améliorer la situation et les capacités du sexe qui est lésé. Généralement ce sont les femmes qui le sont.

Si le rapport est égal à 0 alors la disparité est maximale, Par contre s'il est égal à 1, il y a parité entre femme et homme.

Si il est de 0,75 par exemple, cela signifie que, quand 100 hommes, il faut 75 femmes, donc il faut 25 femmes pour combler l'écart.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant

### *Indicateur 3.C3 : Proportion des conseillers communaux femmes*

#### Définition

La *proportion des conseillers communaux femmes* est le nombre de femmes conseillères communales rapporté au nombre total de conseillers communaux.

#### Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total de conseillers communaux, le nombre de femmes élues conseillères communales et en multipliant le résultat par 100.

$$I3.C3 = \frac{n_{\text{cons.comm}}^{\text{femmes}}}{n_{\text{cons.comm}}} \times 100$$

avec : *I3.C2* : proportion des conseillers communaux femmes

$n_{\text{cons.comm}}^{\text{femmes}}$  : nombre de femmes élues conseillères communales

$n_{\text{cons.comm}}$  nombre total de conseillers communaux

#### Sources de données

Les données nécessaires sont disponibles à la Cour Constitutionnelle.

#### Proxys possibles

Pas de proxy.

#### Périodicité

La législature est renouvelée tous les 5 ans. La périodicité de production de l'indicateur est donc quinquennale sauf si par extraordinaire, un conseiller devait être remplacé par son suppléant.



### Interprétations possibles

La *proportion des conseillers communaux femmes* présente un aspect quantitatif de la capacité des femmes candidates aux élections municipales, à se faire élire.

### Difficultés et solutions conseillées

L'issue des élections est également influencée par la perception des électeurs du rôle que peut jouer la femme dans la gestion des affaires politiques ou publiques. Elle dépend également de la volonté des responsables de partis politiques de promouvoir la femme à des postes politiques. L'indicateur *proportion des conseillers communaux femmes (1)* prend en compte les deux effets précédents sans permettre de les distinguer.

L'on peut adjoindre à cet indicateur la *proportion de femmes tête de liste dans les différentes circonscriptions électorales (2)*. Le rapport (1)/(2) entre les deux indicateurs donne une idée sur la volonté des citoyens de voir la femme aux affaires.

### Indicateur 3.C4 : Proportion des postes ministériels occupés par les femmes

#### Définition

La *proportion des postes ministériels occupés par les femmes* est le nombre de femmes ministres dans le gouvernement rapporté au nombre total de ministres dans le Gouvernement.

#### Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total de Ministres du Gouvernement, le nombre de femmes Ministres et en multipliant le résultat par 100.

$$I3.C4 = \frac{n_{\text{ministres}}^{\text{femmes}}}{n_{\text{ministres}}} \times 100$$

avec : *I3.C4* : proportion de postes ministériels occupés par les femmes

$n_{\text{ministres}}^{\text{femmes}}$  : nombre de femmes ministres du gouvernement

$n_{\text{ministres}}$  : nombre total de ministres du gouvernement

#### Sources de données

Les données nécessaires sont disponibles au Secrétariat Général du Gouvernement.

#### Proxys possibles

Pas de proxy.

#### Périodicité

La périodicité ne peut pas être fixée car elle est fonction du remaniement du Gouvernement.



### Interprétations possibles

La *proportion des postes ministériels occupés par les femmes* présente un aspect quantitatif de la volonté du Chef de l'Etat à promouvoir les femmes dans son Gouvernement.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant

### **Indicateur 3.C5 : Proportion des propriétaires terriens femmes.**

#### Définition

La proportion des propriétaires terriens femmes est le rapport entre le nombre de femmes propriétaires terriens et le nombre de propriétaires terriens.

#### Mode de calcul

L'indicateur est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de femmes propriétaires terriens et le nombre total de propriétaires terriens.

$$I3.C5 = \frac{n_{\text{propriétaires terriens}}^{\text{femmes}}}{n_{\text{propriétaires terriens}}} \times 100$$

avec : I3.C5 : proportion des propriétaires terriens femmes

$n_{\text{propriétaires terriens}}^{\text{femmes}}$  : nombre de femmes propriétaires terriens

$n_{\text{propriétaires terriens}}$  : nombre total de propriétaires terriens

#### Sources de données

Les effectifs de propriétaires terriens désagrégés par sexe sont disponibles au niveau de l'INSAE grâce à l'enquête EMICoV.

#### Proxys possibles

Pas de proxy.

#### Périodicité

Chaque 2 ans.

#### Interprétations possibles

La proportion de propriétaires terriens femmes présente un aspect quantitatif de la capacité des femmes à se doter du moyen de production qu'est la terre et qui participe à son autonomisation économique. Cela dévoile également le traitement fait à la femme en matière d'héritage de terre au Bénin.



### Difficultés et solutions conseillées

Néant

### **Indicateur 3.C6 : Proportion des bénéficiaires de crédit femmes.**

#### Définition

La proportion des bénéficiaires de crédit femmes est le rapport entre le nombre de femmes bénéficiaires de crédit et le nombre total de bénéficiaires de crédit.

#### Mode de calcul

L'indicateur est obtenu en faisant le rapport entre le nombre de femmes bénéficiaires de crédit et le nombre total de bénéficiaires de crédit.

$$I3.C6 = \frac{n_{\text{bénéficiaires de crédit}}^{\text{femmes}}}{n_{\text{bénéficiaires de crédit}}} \times 100$$

avec :  $I3.C6$  : proportion des bénéficiaires de crédit femmes

$n_{\text{bénéficiaires de crédit}}^{\text{femmes}}$  : nombre des bénéficiaires de crédit femmes

$n_{\text{bénéficiaires de crédit}}$  : nombre total des bénéficiaires de crédit

#### Sources de données

Les effectifs des bénéficiaires de crédit désagrégés par sexe sont disponibles au niveau de l'INSAE grâce à l'enquête EMICoV.

#### Proxys possibles

Pas de proxy.

#### Périodicité

Chaque 2 ans.

#### Interprétations possibles

La proportion des bénéficiaires de crédit femme présente un aspect quantitatif de l'égalité des chances offertes aux hommes et aux femmes dans l'octroi de crédit.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant



## Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

**Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans**

**Indicateur 4.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans aussi appelé taux de mortalité infanto-juvénile**

### Définition

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est la probabilité (exprimée en tant que taux pour 1 000 naissances vivantes) qu'un enfant pris à la naissance décède avant d'atteindre l'âge spécifique de 5 ans au cours de la période de référence.

### Mode de calcul

Les taux de mortalité en fonction de l'âge sont calculés à partir des données relatives aux naissances et aux décès tirées des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) ou du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH). Le mode de calcul consiste à rapporter l'effectif des décès des enfants de 0-59 mois enregistrés au cours d'une période donnée, à l'effectif des enfants de 0-59 mois recensés au cours de la même période. Qu'on multiplie ensuite par 1000 pour avoir le taux de mortalité infanto-juvénile.

$$I4.1 = \frac{n_{0-59 \text{ mois}}^{\text{décédés}}}{n_{0-59 \text{ mois}}} \times 1\,000$$

avec :  $I4.1$  : taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

$n_{0-59 \text{ mois}}^{\text{décédés}}$  : nombre d'enfants de 0-59 mois décédés au cours de la période de référence

$n_{0-59 \text{ mois}}$  : nombre total d'enfants de 0-59 mois

### Sources de données

Si l'état civil fonctionnait normalement, il serait la meilleure source de production des statistiques liées à la mortalité. A défaut, des évaluations de la mortalité infanto-juvénile sont obtenues à partir des Enquêtes Démographiques et de Santé ou du Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

### Proxys possibles

En l'absence de données, on utilise la méthode indirecte (méthode de Brass) pour le calcul de cet indicateur.



### Encadré 3 : Description de la méthode de Brass

Dans les pays en voie de développement, qualifié souvent des pays à statistiques déficientes, il n'est pas aisé de mesurer de façon classique la mortalité. Face à l'insuffisance et à la mauvaise qualité des données, Brass a développé un modèle permettant d'estimer le niveau de mortalité dans les pays à statistiques déficientes (Afrique, Amérique latine et Asie). En général, les données de base utilisées pour la construction de ce modèle sont les tables de mortalité réelles à prédominance des pays occidentaux plutôt que des pays en développement.

En effet, en 1968, Brass a mis au point une méthode permettant de convertir la proportion d'enfants décédés parmi les enfants nés vivants déclarés par les femmes enquêtées en quotients de mortalité à un âge  $x$ .

Hypothèses : Cette méthode suppose que la mortalité et la fécondité sont restées constantes dans le temps et que les conditions d'indépendance et de continuité (absence d'effets de sélection) sont respectées entre la mortalité et la migration.

Le système de W. Brass se base sur une transformation en logits de probabilités de survie de la naissance à l'âge exact  $x$ ,  $p(x)$

$$\log itp(x) = \frac{1}{2} \ln \frac{p(x)}{1 - p(x)}$$

En utilisant la transformation linéaire de la fonction de survie  $p(x)$ , on obtient la relation

$$\log itp(x) = a + b \log itp_s(x)$$

Où  $p_s(x)$  sont les probabilités de survie de la naissance à l'âge exact  $x$  de la table de référence ou standard choisie correctement pour le pays étudié.

A partir de ce modèle, deux tables de référence ont été fournies par Brass lui-même :

- 1°) La première table de référence (ou Standard africain)
- 2°) La deuxième table de référence (ou Schéma général).

Ces tables sont utilisées pour le calcul des taux de mortalité selon le pays dans lequel on se trouve. Ces tables sont présentées en annexe de ce document.

### Périodicité

La périodicité des EDS est de cinq ans tandis que celle du RGPH est de dix ans.

### Interprétations possibles

Cet indicateur, qui concerne directement la cible visée, mesure le taux de survie des enfants de la tranche d'âge de 0-5 ans. Il reflète les risques auxquels sont exposés ces enfants à travers leur environnement social, économique, sanitaire et environnemental. On a souvent recours aux taux de mortalité pour repérer les populations vulnérables, car dans de nombreux cas, les données relatives aux incidences et à la prévalence des maladies (données sur la morbidité) ne sont pas disponibles.



### Difficultés et solutions conseillées

La défaillance du système d'état civil au Bénin constitue une difficulté majeure pour le calcul de cet indicateur. Les données relatives à la mortalité des enfants de moins de cinq ans sont plus complètes et disponibles plus rapidement que les données relatives à la mortalité des adultes. Les questions pour le calcul de cet indicateur sont posées directement à la génitrice des enfants contrairement aux questions pour estimer la mortalité des adultes qui sont posées aux sœurs ou aux parents des défunts. Il y a donc moins d'effet de mémoire dans le premier cas (mortalité infanto-juvénile). Néanmoins, les données utilisées pour le calcul de cet indicateur présentent des insuffisances du fait que les enquêtes nécessaires à l'évaluation de la mortalité des enfants de moins de cinq ans exigent des échantillons importants, parce que les incidences de ce type sont rares et que les ménages représentatifs ne peuvent normalement pas être identifiés pour l'échantillonnage. Par conséquent, lorsqu'on utilise des enquêtes sur les ménages, il importe de tenir compte des erreurs d'échantillonnage. En outre, les estimations indirectes se basent sur des tableaux actuariels estimatifs (de la « durée de vie ») qui peuvent ne pas être appropriés pour la population considérée. Il existe aussi des biais liés à la déclaration du sexe des enfants décédés.

### **Indicateur 4.2 : Taux de mortalité des enfants de moins d'un an**

#### Définition

Le *taux de mortalité infantile* exprime la probabilité pour 1 000 enfants pris à la naissance au cours d'une période donnée, de décéder avant d'atteindre l'âge spécifique d'un an.

#### Mode de calcul

L'indicateur est égal au nombre de décès d'enfants de moins d'un an pendant une année donnée rapporté à l'effectif des naissances de la même période exprimé pour 1 000 naissances vivantes. Le nombre de décès d'enfants de moins d'un an survenus la même année est divisé par le nombre de naissances de la même année et le résultat est multiplié par 1 000.

$$I4.1 = \frac{n_{0-11 \text{ mois}}^{\text{décédés}}}{n_{\text{naissances}}} \times 1\,000$$

avec : I4.2 : taux de mortalité des enfants de moins d'un an

$n_{0-11 \text{ mois}}^{\text{décédés}}$  : nombre d'enfants de 0-11 mois décédés au cours de la période de référence

$n_{\text{naissances}}$  : nombre total de naissances au cours de la période de référence

#### Sources de données

Les deux sources disponibles au niveau national sont les Enquêtes Démographiques et de Santé et le Recensement Général de la Population et de l'Habitation.



### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

La périodicité des EDS est de cinq ans tandis que celle du RGPH est de dix ans.

### Interprétations possibles

La mortalité infantile doit être prise en considération pour surveiller en permanence les progrès réalisés dans le domaine de la protection sanitaire des enfants, car elle représente dans la plupart des cas, une proportion élevée de la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Comme pour la mortalité infanto-juvénile, les taux de mortalité infantile reflètent la situation sociale, économique et environnementale dans laquelle vivent les enfants (de même que les autres membres de la société), notamment en matière de soins de santé.

### Difficultés et solutions conseillées

le taux de mortalité infantile est considéré comme une évaluation moins fiable que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans si les renseignements sont tirés d'enquêtes sur les ménages puisqu'on note moins d'erreur liée à la déclaration de l'âge au décès des enfants de moins de cinq ans que des enfants de moins d'un an.

### **Indicateur 4.3 : Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole**

#### Définition

*La proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole* représente le pourcentage d'enfants âgés de moins d'un an, pris en une période donnée, ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole, que cela soit administré à bonne date ou non.

#### Mode de calcul

Le mode de calcul de l'indicateur diffère selon que la source de données est une enquête statistique ou administrative. Dans le premier cas, on rapporte l'effectif des enfants âgés de 12 à 23 mois qui ont reçu le vaccin contre la rougeole à l'effectif total des enfants âgés de 12 à 23 mois au cours de la période d'enquête.

$$I4.3 = \frac{n_{12-23 \text{ mois}}^{\text{vaccinés contre la rougeole}}}{n_{12-23 \text{ mois}}} \times 100$$

avec :  $I4.3$  : proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole

$n_{12-23 \text{ mois}}^{\text{vaccinés contre la rougeole}}$  : nombre d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés

$n_{12-23 \text{ mois}}$  : nombre total d'enfants de 12 à 23 mois

Dans le second cas, l'indicateur est calculé en rapportant le nombre total de vaccins administrés au cours d'une période donnée au nombre total d'enfants de moins d'un an.



### **Sources de données**

Cet indicateur est calculé au niveau de l'EDS par l'INSAE à travers des données recueillies sur le terrain en tenant compte des carnets de santé des enfants et aussi des déclarations des mères en l'absence de carnet de naissance.

Il est aussi produit par le Ministère de la Santé, mais dans ce cas, le dénominateur est obtenu à travers les données fournies par l'INSAE.

### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Pour les Enquêtes Démographiques et de Santé, la périodicité est de cinq ans (Voir encadré 1). La périodicité est d'un an pour le Ministère de la Santé.

### **Interprétations possibles**

Cet indicateur permet de mesurer l'étendue et la qualité des services assurés aux enfants par le système des soins de santé au Bénin. Et plus spécifiquement, il permet d'apprécier l'efficacité des interventions en matière de vaccination à l'endroit des enfants de moins d'un an. La vaccination joue un rôle essentiel dans la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Et particulièrement la vaccination contre la rougeole est essentielle puisque cette affection est considérée comme la principale cause de mortalité des enfants. Au Bénin, le gouvernement finance la vaccination contre la rougeole, le penta (diphtérie, coqueluche et tétanos (DTC) et hépatite et HIB), la poliomyélite et la fièvre jaune au cours de la première année de vie de l'enfant, dans le cadre du programme élargi de vaccination (PEV).

### **Difficultés et solutions conseillées**

Les mouvements migratoires des parents d'une région à une autre, le refus des mères et gardiennes d'enfants de moins d'un an constituent des sources de biais lié à la mesure de l'indicateur. La mauvaise tenue des registres au niveau des formations sanitaires et les risques d'inclusion des hors cibles constituent les difficultés probables liées au calcul de cet indicateur.

### ***Indicateurs complémentaires***

#### ***Indicateur 4.C1 : Proportion d'enfants de 12 à 23 mois complètement vacciné***

### **Définition**

Il s'agit du nombre d'enfants cibles complètement vaccinés aux différents antigènes du PEV avant leur premier anniversaire par rapport au nombre d'enfants de moins d'un an au cours d'une période donnée.



### Mode de calcul

On rapporte l'effectif des enfants âgés de 12 à 23 mois qui ont reçu tous les antigènes à l'effectif total des enfants de 12 à 23 mois d'une période donnée.

$$I4. C1 = \frac{n_{12-23 \text{ mois}}^{\text{complètement vaccinés}}}{N_{12-23 \text{ mois}}} \times 100$$

avec :  $I4. C1$  : proportion d'enfants de 12 à 23 mois complètement vacciné

$n_{12-23 \text{ mois}}^{\text{complètement vaccinés}}$  : nombre d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés

$N_{12-23 \text{ mois}}$  : nombre total d'enfants de 12 à 23 mois

### Sources de données

Cet indicateur est calculé au niveau de l'Enquête Démographique et de Santé par l'INSAE à travers des données recueillies sur le terrain en tenant compte des carnets de santé des enfants et aussi des déclarations des mères en l'absence de carnet de naissance.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Pour les EDS, la périodicité est de cinq ans.

### Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer l'étendue et la qualité des services assurés aux enfants par le système des soins de santé au Bénin. Et plus spécifiquement, il permet d'apprécier l'efficacité des interventions en matière de vaccination à l'endroit des enfants de 12 à 23 mois.

En effet, la vaccination joue un rôle essentiel dans la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Au Bénin, le gouvernement finance la vaccination contre la rougeole, le penta (diphtérie, coqueluche et tétanos (DTC) et hépatite et HIB), la poliomyélite et la fièvre jaune au cours de la première année de vie de l'enfant, dans le cadre du programme élargi de vaccination (PEV).

### Difficultés et solutions conseillées

Les mouvements migratoires des parents d'une région à une autre, le refus des mères et gardiennes d'enfants de moins d'un an constituent des sources de biais lié à la mesure de l'indicateur. La mauvaise tenue des registres au niveau des formations sanitaires et les risques d'inclusion des hors cibles constituent les difficultés probables liées au calcul de cet indicateur.



## Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

**Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle**

### **Indicateur 5.1 : Taux de mortalité maternelle**

#### **Définition**

Le *taux de mortalité maternelle* est le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque liée à la grossesse ou à sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou secondaires) ou d'une cause aggravée par elle pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse, quelles que soient la durée et l'implantation de la grossesse, par 100 000 naissances vivantes, pour une période donnée.

**NB :** On ne doit pas confondre le taux de mortalité maternelle avec le rapport de mortalité maternelle (dont le dénominateur est le nombre de femmes en âge de procréer) et qui mesure la probabilité de décéder pendant la grossesse ou la période puerpérale (six semaines après l'accouchement). Le taux de mortalité maternelle (dont le dénominateur est le nombre de naissances vivantes) prend en considération les niveaux de fécondité (probabilité de grossesse).

Il faut notifier que la dixième révision de la Classification internationale des maladies prévoit l'inclusion des décès tardifs survenant entre six semaines et un an après l'accouchement.

#### **Mode de calcul**

Le *taux de mortalité maternelle* peut être calculé en divisant les décès maternels enregistrés (ou estimés), en une période donnée, par le nombre total de naissances vivantes enregistré (ou estimé) pendant la même période et en multipliant le résultat par 100 000.

$$I5.1 = \frac{n_{\text{décès maternels}}}{n_{\text{naissances vivantes}}} \times 100\,000$$

avec : I5.1 : taux de mortalité maternelle

$n_{\text{décès maternels}}$  : nombre de décès maternels

$n_{\text{naissances vivantes}}$  : nombre de naissances vivantes

#### **Sources de données**

Les données officielles doivent normalement provenir des fichiers du service de santé, mais peu de femmes dans les zones rurales et même urbaines ont accès aux services sanitaires. En conséquence, au Bénin, on utilise plus couramment des données



d'enquêtes. Les sources de données les plus courantes sont les enquêtes démographiques et de santé et le recensement général de la population et de l'habitation.

Le Ministère de la santé calcule cet indicateur mais dans ce cas, ce taux notifie seulement les décès qui ont lieu dans les formations sanitaires.

### **Proxys possibles**

En l'absence de données, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) ont établi des évaluations fondées sur des modèles pour les pays qui ne disposent pas de données nationales sur la mortalité maternelle. Ce sont ces évaluations qui sont généralement présentées sous forme de tableaux internationaux.

### **Périodicité**

La périodicité est de dix ans.

### **Interprétations possibles**

Cet indicateur permet de surveiller les décès liés à la grossesse. Ces décès sont influencés par divers facteurs, notamment la disponibilité et l'utilisation des soins prénatals et surtout des Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU).

### **Difficultés et solutions conseillées**

On ignore le niveau de fiabilité de cet indicateur, comme c'est le cas pour de nombreux autres indicateurs de mortalité liée à des causes précises, parce qu'il est difficile de distinguer les décès liés effectivement à la grossesse et ceux qui ne le sont pas.

S'agissant d'un événement relativement rare, on doit avoir des échantillons de grandes dimensions si l'on a recours aux enquêtes sur les ménages telles que l'enquête démographique et de santé. La méthode utilisée est celle des sœurs qui consiste à poser quatre questions simples à la personne enquêtée: combien de ses sœurs ont atteint l'âge adulte, combien sont mortes et celles qui sont mortes étaient-elles enceintes au moment de leur décès. Mais la période de référence pour cette estimation se situe au moins 10 à 12 ans avant l'enquête. La méthode directe d'enquête sur les sœurs utilisée dans les enquêtes démographiques et de santé pose aussi la question de la date du décès, qui permet de calculer des estimations plus récentes, mais là encore la période de référence se situe en général de 0 à 6 ans avant l'enquête.

En outre les estimations, se situant dans un intervalle de confiance très étendu, ne conviennent pas pour évaluer les tendances dans le temps ou faire des comparaisons entre pays. En conséquence, il est recommandé de recourir à des indicateurs de processus, tels que l'assistance par du personnel de santé qualifié lors de l'accouchement et l'utilisation d'installations de soins obstétricaux d'urgence, pour évaluer les progrès réalisés en vue de réduire la mortalité maternelle.



## **Indicateur 5.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié**

### **Définition**

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé (médecin, infirmier/infirmière ou sage-femme) en vue d'assurer la supervision, de fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période puerpérale, de procéder à des accouchements et de fournir les soins nécessaires aux nouveau-nés.

Le personnel de santé qualifié inclut les personnes formées selon les normes universelles et disposant du matériel et des médicaments appropriés. Les accoucheuses traditionnelles ne doivent pas être incluses dans cette catégorie de personnel de santé, même si elles ont suivi un bref cours de formation.

### **Mode de calcul**

On rapporte l'effectif des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié d'une période donnée, à l'effectif total des naissances de la même période qu'on multiplie par 100.

$$I5.2 = \frac{n_{\text{accouchements assistés}}}{n_{\text{naissances}}} \times 100$$

avec : I5.2 : proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

$n_{\text{accouchements assistés}}$  : nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié

$n_{\text{naissances}}$  : nombre de naissances

### **Sources de données**

Les données sont collectées au moyen d'enquêtes sur les ménages, en particulier les Enquêtes Démographiques et de Santé.

Le Ministère de la santé le calcule aussi mais le dénominateur est obtenu par les données de l'INSAE.

### **Proxys possibles**

Il est particulièrement difficile de mesurer avec précision la mortalité maternelle, sauf lorsqu'il existe un enregistrement détaillé et complet des décès et de leurs causes. Plusieurs indicateurs de processus ont été proposés pour suivre les progrès accomplis en mettant l'accent sur les soins professionnels pendant la grossesse et l'accouchement, surtout pour la gestion des complications. L'indicateur le plus largement disponible est la proportion de femmes qui accouchent avec l'aide d'un prestataire de soins de santé médicalement formé.



### Périodicité

Les données d'Enquêtes Démographiques et de Santé utilisées pour cet indicateur sont disponibles tous les cinq ans.

### Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier la disponibilité du personnel de santé en quantité et en qualité au niveau des formations sanitaires et leur capacité à fournir des soins appropriés aux parturientes

### Difficultés et solutions conseillées

La qualité de l'indicateur dépend aussi de la qualité de remplissage des registres de consultation et d'hospitalisation. Les déclarations des ménages sont des sources potentielles de biais.

## Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

### Indicateur 5.3 : Taux d'utilisation de la contraception

#### Définition

Le *taux d'utilisation de la contraception* est le pourcentage de femmes qui pratiquent, ou dont les partenaires sexuels pratiquent, une forme quelconque de contraception. Il est en général présenté pour les femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions matrimoniales ou consensuelles.

#### Mode de calcul

Le nombre de femmes de 15 à 49 ans en union qui utilisent une méthode de contraception quelconque au cours d'une période donnée, est rapporté au nombre total de femmes en union du même groupe d'âge qui ont été enquêtées qu'on multiplie par 100.

$$I5.3 = \frac{n_{\text{femmes 15-49 en union}}^{\text{contraception}}}{n_{\text{femmes 15-49 en union}}} \times 100$$

avec : I5.3 : taux d'utilisation de la contraception

$n_{\text{femmes 15-49 en union}}^{\text{contraception}}$  : nombre de femmes de 15-49 ans en union et utilisant une méthode contraceptive

$n_{\text{femmes 15-49 en union}}$  : nombre de femmes de 15-49 ans en union



### **Sources de données**

Les données relatives à la prévalence des contraceptifs sont obtenues surtout à partir d'enquêtes sur les ménages, notamment des Enquêtes Démographiques et de Santé et des enquêtes sur la prévalence des contraceptifs.

Le Ministère de la Santé calcule le taux de prévalence contraceptive qui est la proportion des acceptantes dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans et des femmes en âge de procréer au cours d'une période donnée.

### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

La périodicité est de cinq ans pour l'Enquête Démographique et de Santé (EDS). Les données du Ministère de la Santé sont disponibles chaque année.

### **Interprétations possibles**

L'indicateur est utile pour suivre les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de santé, d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté. Il sert aussi de mesure indirecte pour évaluer l'accès aux services de santé génésique essentiels pour atteindre de nombreux objectifs, concernant notamment la mortalité des enfants, la mortalité maternelle et la lutte contre la propagation du VIH/sida.

Les méthodes contraceptives comprennent notamment les préservatifs, la stérilisation féminine et masculine, les hormones injectables ou administrées par voie orale, les dispositifs intra-utérins, les diaphragmes, les spermicides et la planification naturelle de la famille ainsi que l'aménorrhée de lactation (arrêt de la menstruation pendant l'allaitement) lorsqu'elle est citée en tant que méthode. Etant donné que parmi les méthodes contraceptives, seuls les préservatifs sont efficaces pour prévenir les infections à VIH, on prend aussi en considération les indicateurs spécifiques relatifs à l'utilisation du préservatif.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Les données sont généralement collectées pour les femmes vivant dans des unions (matrimoniales ou consensuelles) et appartenant à une classe d'âge donnée, tandis que la population à prendre en compte comprend toutes les femmes en âge de procréer, quelle que soit leur situation matrimoniale.

En outre, les méthodes contraceptives peuvent inclure des méthodes traditionnelles (continence périodique, retrait, utilisation de feuilles ou décoction) le plus souvent inefficaces. Il importe, dans la mesure possible, de distinguer au moins les méthodes traditionnelles et les méthodes modernes.

Il peut y avoir sous-déclaration si la personne qui conduit l'entretien ne mentionne pas des méthodes spécifiques telles que la stérilisation chirurgicale contraceptive.



## Indicateur 5.4 : Taux de natalité parmi les adolescentes

### Définition

Le taux de natalité parmi les adolescentes est défini comme le nombre de naissances vivantes attribuées aux adolescentes (15-19 ans) exprimé pour 1000 adolescentes prises à un moment donné.

### Mode de calcul

Le nombre de naissances vivantes attribuées à des adolescentes est divisé par le nombre total d'adolescentes recensé au cours d'une période donnée, qu'on multiplie ensuite par 1 000.

$$I5.4 = \frac{n_{\text{adolescentes}}^{\text{naissances}}}{n_{\text{adolescentes}}} \times 1\,000$$

avec : I5.4 : taux de natalité parmi les adolescentes

$n_{\text{adolescentes}}^{\text{naissances}}$  : nombre de naissances parmi les adolescentes

$n_{\text{adolescentes}}$  : nombre total d'adolescentes

### Sources de données

Les données relatives à la natalité des adolescentes sont obtenues surtout à partir d'enquêtes auprès des ménages, notamment des enquêtes démographiques et de santé.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Tous les cinq ans pour l'Enquête Démographique et de Santé.

### Interprétations possibles

L'indicateur permet de connaître la proportion d'adolescentes ayant déjà entamé leur vie féconde. Cet indicateur est particulièrement utile pour mesurer l'impact de la sensibilisation pour l'utilisation de la contraception. En effet, les adolescentes de 15-19 ans courent des risques plus élevés de décès durant la grossesse ou l'accouchement que les femmes âgées de 25-29 ans. De plus, les enfants nés de mères très jeunes courent des risques élevés de morbidité et de mortalité. Conscient de cette situation et du rôle de la fécondité des adolescentes dans la transition démographique, le Gouvernement du Bénin a, en collaboration avec l'UNFPA, décidé de soutenir la Planification familiale et intensifié la sensibilisation en direction des adolescentes. Cette volonté politique apparaît clairement dans la Déclaration de Politique de Population de 1996 à travers son objectif 4 « Promouvoir une fécondité responsable » et l'objectif intermédiaire « Promouvoir la planification familiale en vue d'une sexualité responsable ».



## Difficultés et solutions conseillées

Néant.

### **Indicateur 5.5 : Couverture des soins prénatals (au moins quatre visites)**

#### **Définition**

La *couverture des soins prénatals* exprime la proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) enceintes ayant effectué au moins quatre consultations prénatales au cours de leur grossesse.

#### **Mode de calcul**

On fait d'abord la somme du nombre de femmes (15-49 ans) enceintes ayant effectué au moins quatre visites et on rapporte cette somme au nombre total de femmes enceintes enregistrées au cours de la période qu'on multiplie par 100.

$$I5.5 = \frac{n_{\text{au moins 4 visites}}}{n_{\text{femmes enceintes 15-49}}} \times 100$$

avec :  $I5.5$  : couverture des soins prénatals au moins quatre visites

$n_{\text{au moins 4 visites}}$  : nombre de femmes enceintes de 15 – 49 ans ayant effectué au moins 4 visites

$n_{\text{femmes enceintes 15-49}}$  : nombre total de femmes enceintes de 15 – 49 ans

#### **Sources de données**

Les données relatives à la consultation prénatale sont obtenues surtout à partir d'enquêtes sur les ménages, notamment des enquêtes démographiques et de santé.

Le Ministère de la Santé calcule cet indicateur à partir des données du SNIGS au niveau des formations sanitaires.

#### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

Cet indicateur est calculé tous les cinq ans pour l'Enquête Démographique et de Santé et tous les ans par le Ministère de la Santé.

#### **Interprétations possibles**

C'est un indicateur du suivi de la grossesse qui permet de dépister les risques de complications de la grossesse. Pour être efficaces, les soins prénatals doivent être effectués à un stade précoce de la grossesse et, surtout, ils doivent se poursuivre avec une certaine régularité jusqu'à l'accouchement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)



recommande au moins quatre visites prénatales, à savoir une au premier trimestre, une au deuxième trimestre et deux au troisième trimestre.

### Difficultés et solutions conseillées

Pour le calcul de cet indicateur, le Ministère de la santé utilise au dénominateur, les grossesses attendues estimées à partir des naissances vivantes qui constituent en elles-mêmes une estimation.

## Indicateur 5.6 : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

### Définition

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale désignent la proportion de femmes (15-49 ans) en union et fécondes mais non utilisatrices de la contraception qui ont déclaré qu'elles ne veulent plus d'enfants et celles qui désirent attendre deux ans ou plus avant d'avoir un autre enfant.

### Mode de calcul

Nombre de femmes ayant un besoin non satisfait en planification, multiplié par 100 rapporté au nombre total de femmes de 15-49 ans en union au cours de la période.

$$I5.6 = \frac{n_{\text{besoin non satisfait en PF}}}{n_{\text{femmes en union 15-49}}} \times 100$$

avec :  $I5.6$  : besoins non satisfaits en matière de planification familiale

$n_{\text{besoin non satisfait en PF}} / n_{\text{femmes en union 15-49}}$  : nombre de femmes de 15 – 49 en union et ayant un besoin non satisfait en planification familiale

$n_{\text{femmes en union 15-49}}$  : nombre de femmes de 15 – 49 en union

### Sources de données

Enquête Démographique et de Santé

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Tous les cinq ans (voir encadré 1).



### **Interprétations possibles**

Cet indicateur fait référence à la différence entre le désir des femmes de retarder ou éviter une grossesse et le recours effectif à la contraception. Il prend en compte aussi bien les besoins non satisfaits par rapport à la limitation que par rapport à l'espacement.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Néant.



## Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

**Cible 6A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle**

**Indicateur 6.1. Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans**

### Définition

Le taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15-24 ans est le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans dont les échantillons de sang sont dépistés positifs pour le VIH au cours d'une période de référence.

### Mode de calcul

Nombre de personnes âgées de 15-24 ans dont les échantillons de sang sont dépistés positifs rapporté au nombre total de personnes de 15-24 ans ayant subi un test de dépistage au cours d'une période donnée, qu'on multiplie par 100.

$$I6.1 = \frac{n^{15-24}}{N^{15-24}} \times 100$$

avec :  $I6.1$  : Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans

$n^{15-24}$  : Nombre de personnes âgées de 15-24 ans dont les échantillons de sang sont dépistés positifs

$N^{15-24}$  : Nombre total de personnes de 15-24 ans ayant subi un test de dépistage au cours d'une période donnée



### Sources de données

Enquête Démographique et de Santé et l'Enquête de Sérosurveillance de Deuxième Génération (ESDG) organisée par le PNLIS.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Tous les cinq ans pour l'Enquête Démographique et de Santé et tous les 2 ans pour l'ESDG.



### Interprétations possibles

Cet indicateur permet de mesurer d'une part la propagation du VIH/SIDA dans la population des adolescents et jeunes et d'autre part l'efficacité des activités de promotion de la santé pour l'adoption de comportements permettant d'éviter la contamination.

### Difficultés et solutions conseillées

La réticence vis-à-vis du dépistage volontaire de cette frange de la population est l'une des difficultés majeure pour le calcul de l'indicateur. Cet indicateur fait référence au nombre de jeunes infectées par le VIH au sein de la population totale. C'est un indicateur très important puisque ces jeunes sont considérés comme la relève des adultes actifs. Ils constituent la tranche de la population où on enregistre des comportements à risque de part leur ignorance du risque qui y est lié.

### **Indicateur 6.2. Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque**

#### Définition

Le taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque est le pourcentage de la population en âge de procréer (15-49 ans) qui déclare avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec un partenaire sexuel occasionnel (partenaire extraconjugal et non cohabitant) au cours des 12 derniers mois.

NB : Ce taux peut se calculer au sein de la population jeune (15 à 24 ans).

#### Mode de calcul

Le nombre de personnes interrogées d'âge compris entre 15 et 49 ans qui déclarent avoir eu un partenaire sexuel occasionnel (relation non matrimoniale et absence de cohabitation) au cours des 12 derniers mois et avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec ce partenaire, est rapporté au nombre de personnes interrogées d'âge compris entre 15 et 49 ans qui déclarent avoir eu un partenaire sexuel occasionnel au cours des 12 derniers mois. On multiplie le résultat par 100.

$$I6.2 = \frac{n^{15-49}}{N^{15-49}} \times 100$$

avec :  $I6.2$  : Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

$n^{15-49}$  : Nombre de personnes de 15 et 49 ans ayant eu un partenaire sexuel occasionnel au cours des 12 derniers mois et ayant utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec ce partenaire

$N^{15-49}$  : Nombre de personnes de 15 et 49 ans ayant eu un partenaire sexuel occasionnel au cours des 12 derniers mois



### Sources de données

Les données relatives à l'utilisation du préservatif avec des partenaires sexuels non réguliers sont obtenues à partir d'enquêtes auprès des ménages comme les enquêtes démographiques et de santé et l'ESDG qui collectent des renseignements sur le comportement sexuel.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Tous les cinq ans pour l'Enquête Démographique et de Santé et tous les ans pour l'Enquête de Séro surveillance de Deuxième Génération.

### Interprétations possibles

L'utilisation régulière de préservatifs dans des relations sexuelles occasionnelles réduit sensiblement le risque de transmission du VIH par voie sexuelle mais également des IST. Cela est particulièrement important pour les jeunes gens, qui présentent souvent les taux d'infection à VIH les plus élevés parce qu'ils se sont exposés précédemment à l'infection et ont eu (habituellement) un nombre relativement élevé de relations avec des partenaires sexuels occasionnels. L'utilisation régulière du préservatif avec des partenaires sexuels occasionnels est importante même dans les pays où la prévalence du VIH est faible, parce qu'elle peut prévenir la propagation du VIH dans les cas où les relations occasionnelles sont courantes. L'utilisation du préservatif est une mesure de protection contre les infections et le VIH/sida.

Mais l'idéal serait, dans la mesure du possible, de retarder le premier rapport sexuel, de réduire le nombre des partenaires sexuels occasionnels et de rester fidèle à un partenaire.

### Difficultés et solutions conseillées

C'est une question sensible qui doit se poser avec tact surtout chez les femmes en union sinon on risque de biaiser la valeur de l'indicateur. S'il ne se développe pas une atmosphère de confiance entre l'enquêtrice/enquêteur et l'enquêtée/enquêté, les informations qui sont fournies risquent d'être biaisées.

### ***Indicateur 6.3. Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/Sida***

#### Définition

*Le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/Sida exprime la proportion de la population jeune (15-24 ans) qui sait que l'utilisation régulière du condom et la limitation des rapports sexuels à un seul*



partenaire fidèle et non infecté permettent de réduire les risques de contracter le virus du SIDA, qu'une personne en bonne santé peut néanmoins avoir contracté le virus du SIDA et qui rejette les idées erronées les plus courantes concernant la transmission ou la prévention du SIDA.

### Mode de calcul

Au numérateur, on met le nombre de jeunes (femmes et hommes de 15-24 ans) qui ont des connaissances complètes au sujet du VIH/Sida et au dénominateur, on retrouve le nombre total de jeunes de 15-24 ans qui ont été interviewés, qu'on multiplie par 100.

$$I6.3 = \frac{n^{15-24}}{N^{15-24}} \times 100$$

avec :  $I6.3$  : Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/Sida

$n^{15-24}$  : Nombre de jeunes de 15 - 24 ans ayant des connaissances complètes au sujet du VIH/Sida

$N^{15-24}$  : Nombre total de jeunes de 15 - 24 ans ayant été interviewés

NB : On peut le calculer selon le sexe.

### Sources de données

Les données relatives à la connaissance du VIH/sida et les idées fausses le concernant sont collectées au moyen de l'Enquête Démographique et de Santé et l'ESGD.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Tous les cinq ans pour l'EDS et tous les ans pour l'ESDG

### Interprétations possibles

L'indicateur montre les résultats obtenus grâce aux programmes nationaux d'information, d'éducation et de communication et autres efforts entrepris pour mieux faire connaître les méthodes valables de prévention du VIH et éliminer les idées fausses concernant la maladie.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.



## **Indicateur 6.4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10-14 ans**

### **Définition**

Par définition, le taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10-14 ans est la proportion d'enfants de 10-14 ans dont l'un au moins des parents est victime du VIH/Sida qui fréquente l'école par rapport aux non-orphelins du même groupe d'âge qui fréquentent l'école.

NB : Au sens strict, le nombre d'enfants rendus orphelins par le VIH/Sida est le nombre estimatif d'enfants qui ont perdu soit leur mère, soit leur père ou carrément les deux parents, suite à l'infection du VIH/Sida, avant l'âge de 15 ans. Dans la pratique, l'impact de l'épidémie de sida sur les orphelins est mesuré par le rapport des orphelins aux non-orphelins scolarisés.

### **Mode de calcul**

Le taux actuel de scolarisation des enfants de 10 à 14 ans dont les parents biologiques sont décédés suite à l'infection du VIH/Sida est divisé par le taux actuel de scolarisation des enfants de 10 à 14 ans dont les deux parents sont encore vivants et qui vivent avec au moins un parent biologique.

### **Sources de données**

EMICoV, EDS

### **Proxys possibles**

En l'absence de données, le ratio du pourcentage des enfants de 10-14 ans dont les deux parents sont décédés (toute cause confondue) et qui fréquentent l'école au pourcentage des enfants du même groupe d'âge dont les deux parents sont encore en vie et qui vivent avec au moins un des deux parents est utilisé et qui fréquentent l'école est utilisé.

### **Périodicité**

Tous les cinq ans.

### **Interprétations possibles**

Le VIH/sida emporte les vies d'un nombre croissant d'adultes au moment même où ils fondent des familles et élèvent des enfants. En conséquence, la prévalence des orphelins augmente sans cesse dans de nombreux pays et la perte de parents au début de l'âge adulte signifie que les enfants sont confrontés à un avenir de plus en plus incertain.

Du fait de sa situation, l'orphelin est souvent victime de préjugés et d'une pauvreté croissante —facteurs qui peuvent encore plus menacer le bien-être des enfants. Les enfants et les adolescents rendus orphelins par le sida ont de moins en moins accès à



une nutrition suffisante, des soins de santé de base, un logement et des vêtements appropriés. Ils peuvent alors rechercher des stratégies de survie qui augmentent leur vulnérabilité au VIH. Ils risquent d'abandonner l'école pour cause de discrimination, de détresse psychologique, incapacité de payer les frais scolaires ou obligation de s'occuper de parents ou gardiens infectés par le VIH ou de frères et sœurs plus jeunes.

#### **Difficultés et solutions conseillées**

Malgré son nom, l'indicateur ne mesure pas directement le nombre d'enfants rendus orphelins par le VIH/Sida. Il ne précise pas pourquoi les enfants sont orphelins.

### **Cible 6B : D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida**

#### **Indicateur 6.5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux**

##### **Définition**

La proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux est le pourcentage des personnes qui ont été dépistées VIH positifs, qui développent la maladie et qui sont traités par des médicaments antirétroviraux.

##### **Mode de calcul**

C'est le rapport entre le nombre de personnes dépistées VIH positif et faisant la maladie qui reçoivent des médicaments antirétroviraux et le nombre de personnes dépistées VIH positifs et malades du SIDA, qu'on multiplie par 100.

$$I6.5 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : *I6.5* : Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux

*n* : Nombre de personnes dépistés VIH positifs, faisant la maladie et qui reçoivent des médicaments antirétroviraux

*N* : Nombre de personnes dépistés VIH positifs, et malade du SIDA

##### **Sources de données**

Ministère de la Santé

##### **Proxys possibles**

Pas de proxy.



## Périodicité

Annuelle

## Interprétations possibles

La promotion du dépistage est de nos jours une politique du Ministère de la Santé afin d'amener le plus grand nombre à connaître son statut sérologique et à adopter des comportements à moindre risque. Le dépistage au Bénin selon les normes et procédures en vigueur est un processus allant du conseil pré-test au conseil post-test. Mais la prise en charge des PVVIH est d'une importance capitale.

## Difficultés et solutions conseillées

Le dénominateur ne fait référence qu'aux personnes qui se sont présentées dans les formations sanitaires. Il ne fournit donc des informations que d'une portion des cas réels de VIH positifs dans la population.

**Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle**

## *Indicateur 6.6. Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie*

### Définition

L'*incidence du paludisme* est le nombre estimé de nouveaux cas de paludisme pendant une année pour 100 000 habitants, toutes les formes de paludisme y comprises.

Le taux de mortalité lié au paludisme désigne le nombre de décès causés par le paludisme par 100 000 habitants.

### Mode de calcul

L'incidence du paludisme se calcule comme suit : nombre de nouveaux cas du paludisme rapporté à la population cible (nombre total de personnes enquêtées) le tout multiplié par 100 000.

Le taux de mortalité lié au paludisme se calcule de la manière suivante : nombre de décès dû au paludisme pendant l'année, multiplié par 100 000 divisé par le nombre total de nouveaux cas du paludisme dans l'année.

$$I6.6 = \frac{n}{N} \times 100\,000$$

avec : I6.6 : Incidence du paludisme

n : Nombre de nouveaux cas du paludisme

N : Nombre total de personnes enquêtées

$$I6.6' = \frac{n}{N} \times 100\,000$$

I6.6' : Taux de mortalité due au paludisme



n : Nombre de décès dû au paludisme pendant l'année

N : Nombre total de nouveaux cas du paludisme dans l'année

Si les données disponibles relatives au seul taux de prévalence sont fournies par l'administration des services sanitaires, elles sont exprimées par 100 000 habitants, en utilisant comme dénominateur les évaluations de la population.

Si les données relatives à la prévalence chez les enfants de moins de 5 ans proviennent d'enquêtes sur les ménages, elles peuvent être présentées sous forme de pourcentages d'enfants de moins de 5 ans ayant présenté de la fièvre au cours des deux semaines précédentes. Le pourcentage peut être multiplié par 1 000 pour exprimer le taux par 100.000.

L'Organisation Mondiale de la Santé établit aussi des estimations, basées sur des modèles, de la mortalité due au paludisme.

### **Sources de données**

L'INSAE n'a jamais calculé directement cet indicateur mais il collecte des données, à travers l'Enquête Démographique et de Santé, sur la prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de cinq ans au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête.

Le Ministère de la Santé produit des données concernant l'incidence du paludisme et le taux de mortalité dû au paludisme. Mais le biais est que ces informations ne renseignent que sur les décès ayant lieu dans les formations sanitaires, ce qui peut sous-estimer la valeur réelle de l'indicateur.

### **Proxys possibles**

En l'absence de données sur les deux indicateurs, l'EDS fournit des informations sur la prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de cinq ans au cours des deux semaines ayant précédé l'enquête.

### **Périodicité**

Les données tirées d'enquêtes sont en général disponibles tous les cinq ans. Les données administratives sont en principe disponibles annuellement.

### **Interprétations possibles**

Cet indicateur permet à des pays où le paludisme est fortement endémique de surveiller la maladie et la mortalité qu'elle entraîne, en forte augmentation au cours des deux dernières décennies à cause de la dégradation des systèmes de santé, d'une résistance croissante aux médicaments et aux insecticides, de changements périodiques du climat, de troubles civils, de migrations humaines et de déplacements de population.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Les seules statistiques disponibles sur l'indicateur sont fournies par le Ministère de la Santé mais les données communiquées par le dit ministère ne représentent souvent



qu'une fraction du nombre de cas existants dans la population. Ces données ne concernent que les cas confirmés au laboratoire.

### ***Indicateur 6.7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide***

#### **Définition**

*La proportion d'enfants de moins de cinq ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est la proportion d'enfants de moins de cinq ans qui ont dormi sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide la nuit ayant précédé l'enquête.*

#### **Mode de calcul**

Le calcul se fait en rapportant le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui ont dormi sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide la nuit précédant l'enquête au nombre total d'enfants de moins de 5 ans enregistré au cours de la période.

$$I6.7 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : *I6.7* : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide

*n* : Nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide la nuit précédant l'enquête.

*N* : Nombre total d'enfants de moins de 5 ans enregistré au cours de la période

#### **Sources de données**

Les seules sources de données sont les Enquêtes Démographiques et de Santé et les statistiques du Ministère de la Santé.

#### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

Tous les cinq ans.

#### **Interprétations possibles**

La prophylaxie (prévention) du paludisme repose sur deux types de mesures, la prise préventive de certains médicaments et un ensemble de précautions visant à limiter les risques d'infections. La moustiquaire imprégnée d'insecticide reste l'un des moyens de prévention les plus efficaces. La lutte anti-vectorielle, basée sur l'utilisation à grande échelle de moustiquaires imprégnées, est actuellement une composante principale du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) au Bénin.



### Difficultés et solutions conseillées

Les données d'enquêtes peuvent être entachées d'erreurs d'échantillonnage et leur collecte ne s'effectue qu'à des intervalles de cinq ans. On ne peut pas non plus disposer d'informations sur les tendances d'autant plus que les questions relatives à l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides sont collectées à partir de la deuxième édition de l'enquête démographique et de santé (2001).

### ***Indicateur 6.8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés***

#### Définition

La *proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés* est le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois atteints par la fièvre au cours des deux semaines précédant l'enquête et à qui ont été administrés des médicaments antipaludéens appropriés.

Le traitement du paludisme chez les enfants est mesuré par la proportion d'enfants de 0 à 59 mois atteints par la fièvre au cours des deux semaines précédant l'enquête pour lesquels on a recherché un traitement auprès d'un établissement ou d'un prestataire de santé<sup>8</sup>.

#### Mode de calcul

Nombre d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre et traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés rapporté au nombre total d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre au cours de la période.

$$I6.8 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : I6.8 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés

n : Nombre d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre et traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés

N : Nombre total d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre au cours de la période

#### Sources de données

Enquête Démographique et de Santé.

#### Proxys possibles

Pas de proxy.

---

<sup>8</sup> Non compris les pharmacies, les boutiques et les praticiens traditionnels



### Périodicité

Tous les cinq ans.

### Interprétations possibles

La détection des épidémies, manifestée par l'apparition de fièvre exige une surveillance complète, en temps utile, des cas de paludisme. On doit disposer de stocks de médicaments, moyens de transport et lits d'hôpitaux en réserve pour pouvoir organiser une réponse appropriée. L'indicateur de traitement permet de surveiller la détection et une réaction appropriée à l'épidémie dans un délai de deux semaines après son déclenchement.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.

### **Indicateur 6.9. Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie**

#### Définition

*L'incidence de la tuberculose* exprime le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose pendant une année donnée, par 100 000 habitants, toutes les formes de Tuberculose y comprises, ainsi que les cas de Tuberculose en HIV-positifs.

*Le taux de prévalence de la tuberculose* est le nombre de cas de tuberculose par 100 000 habitants pour une année donnée, toutes les formes de Tuberculose y comprises, ainsi que les cas de Tuberculose en HIV-positifs.

*Le taux de mortalité liée à la tuberculose* se réfère au nombre de décès causés par la tuberculose par 100 000 habitants, toutes les formes de Tuberculose y comprises, ainsi que les cas de Tuberculose en HIV-positifs.

NB : Un cas de tuberculose désigne un malade dont la tuberculose a été confirmée par un contrôle bactériologique ou diagnostiquée par un médecin du service de consultations.

#### Mode de calcul

Le calcul de l'incidence fait le rapport entre le nombre de nouveaux cas de la tuberculose, multiplié par 100 000 et le nombre total de personnes enquêtées.

La prévalence se calcule en faisant la somme du nombre de nouveaux cas et des anciens cas de la tuberculose, multipliée par 100 000, divisée par la population cible.

$$I_{6.9} = \frac{n}{N} \times 100\,000$$

avec :  $I_{6.9}$  : Incidence du paludisme

$n$  : Nombre de Nouveaux Cas de tuberculose

$N$  : Nombre total de personnes enquêtées



$$I6.9' = \frac{n + n'}{P} \times 100\,000$$

$I6.9'$  : Prévalence de la tuberculose

$n$  : Nombre de nouveaux cas de tuberculose

$n'$  : Nombre d'anciens cas de la tuberculose

$P$  : Population cible

$$I6.9'' = \frac{n}{N} \times 100\,000$$

$I6.9''$  : Taux de mortalité due à la tuberculose

$n$  : Nombre de décès dû à la tuberculose pendant l'année

$N$  : Nombre total de nouveaux cas de la tuberculose dans l'année

Le taux de mortalité lié à la tuberculose fait le rapport entre le nombre de décès dû à la tuberculose pendant une période donnée, multiplié par 100 000 et le nombre total de nouveaux cas de tuberculose.

**NB** : La prévalence de la tuberculose est parfois exprimée en nombre absolu de cas, tandis que l'incidence de la tuberculose pendant une période donnée (normalement un an) est toujours exprimée par 100 000 habitants.

### Sources de données

Ministère de la Santé.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Les données administratives sont en principe disponibles annuellement.

### Interprétations possibles

Dépister et guérir la tuberculose sont des mesures essentielles pour s'attaquer à la pauvreté et à l'inégalité. Pour mesurer l'évolution de la tuberculose et de ses lourdes conséquences, la prévalence et la mortalité sont des indicateurs plus sensibles que l'incidence (nouveaux cas), bien que les données relatives à l'incidence soient beaucoup plus complètes et qu'elles décrivent le mieux l'impact de la lutte globale contre la tuberculose.

### Difficultés et solutions conseillées

Les données relatives à la prévalence de la tuberculose et au taux de mortalité communiqués par le Ministère de la Santé ne représentent généralement qu'une fraction



du nombre de cas de tuberculose et de décès liés à cette maladie dans la population totale.

### ***Indicateur 6.10. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation***

#### **Définition**

*La proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation* est le pourcentage des nouveaux cas estimatifs de tuberculose infectieuse détectés dans le cadre de la stratégie DOTS (internationalement recommandée de lutte contre la tuberculose) et qui ont été traités ou auxquels un traitement DOTS complet a été appliqué.

NB : *Le taux de détection de la tuberculose* est le pourcentage des nouveaux cas estimatifs de tuberculose infectieuse détectés dans le cadre de la stratégie DOTS internationalement recommandée de lutte contre la tuberculose. Cette stratégie combine cinq éléments — engagement politique, dépistage par examen au microscope, approvisionnement en médicaments, systèmes de surveillance et de suivi et application de régimes très efficaces — avec observation directe du traitement.

*Le taux de traitement* est le pourcentage de cas nouveaux positifs (après dépistage par examen de frottis de crachats) enregistrés (cas infectieux) et qui ont été traités ou auxquels un traitement DOTS complet a été appliqué.

*Un cas de tuberculose* désigne un patient dont la tuberculose a été confirmée par analyse bactériologique ou diagnostiquée par un clinicien.

#### **Mode de calcul**

La proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation est le rapport de cas nouveaux enregistrés de frottis positifs (infectieux) de tuberculose qui ont été guéris ou qui ont fait l'objet d'un traitement DOTS complet au nombre total de nouveaux cas enregistrés, une année donnée, qu'on multiplie par 100.

$$I6.10 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : *I6.10* : Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

*n* : Nombre de cas nouveaux enregistrés de frottis positifs (infectieux) de tuberculose qui ont été guéris ou qui ont fait l'objet d'un traitement DOTS complet

*N* : Nombre total de cas nouveaux de tuberculose enregistrés

#### **Sources de données**

Les données relatives au taux de dépistage et au taux de succès du traitement sont fournies par les programmes DOTS de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui surveillent



et notifient les cas dépistés, les progrès du traitement et les résultats du programme. Elle sont fournies en collaboration avec le Ministère de la Santé

### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Les données administratives sont en principe disponibles chaque année. Les données obtenues à partir des programmes DOTS, quoiqu'incomplètes, sont mises à jour fréquemment.

### **Interprétations possibles**

La tuberculose étant une maladie contagieuse transmise par voie aérienne, les mesures de contrôle primaire consistent à découvrir et traiter les cas infectieux et ainsi limiter les risques d'être infecté. L'approche recommandée du contrôle primaire est la stratégie DOTS, stratégie peu coûteuse qui pourrait prévenir des millions de cas de tuberculose et de décès dus à celle-ci au cours de la prochaine décennie. Le programme DOTS, système qui a fait ses preuves, est fondé sur un diagnostic exact et un traitement systématique complet utilisant un mélange de médicaments antituberculeux (isoniazide, rifampicine, pyrazinamide, streptomycine et ethambutol). DOTS exige un engagement politique, un dépistage soigneux, un traitement systématique, un approvisionnement régulier en médicaments antituberculeux et un système d'enregistrement et de notification permettant une évaluation des résultats du traitement pour chaque malade.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Les cas de tuberculose notifiés par les ministères dans les pays en développement ne représentent généralement qu'une fraction du nombre de cas dans la population.



## Objectif 7 : Assurer un environnement durable

**Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales**

### **Indicateur 7.1 : Proportion de zones forestières**

#### **Définition**

La *proportion de zones forestières* est la superficie des étendues forestières exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays. Sous le vocable « superficie totale des terres », on regroupe toutes les aires du pays à l'exclusion des eaux de surface telles que les fleuves et les lacs importants. La forêt désigne les terres de plus de 0,5 hectare couvertes à 10% de leur superficie par des arbres dont la hauteur dépasse ou dépassera les 5 mètres. Les forêts déboisées mais qui font l'objet de projet de reboisement sont incluses. Par contre, les plantations d'arbres plantés exprès pour l'exploitation agricole sont exclus.

#### **Mode de calcul**

Le calcul se fait en rapportant à la superficie totale des terres intérieures la superficie totale de terres couvertes par la forêt, qu'elle soit naturelle ou non. Le résultat est exprimé en pourcentage.

$$I7.1 = \frac{ST}{STi} \times 100$$

avec : I7.1 : Proportion de zones forestières

STi : Superficie totale des terres intérieures

ST : Superficie totale de terres couvertes par la forêt



#### **Sources de données**

Les données proviennent des états des lieux ou inventaires forestiers nationaux, et l'estimation s'obtient par sondage des levées de terrain, des cadastres, des données de télédétection ou par combinaison de ces éléments.

#### **Proxys possibles**

Proportion de zones forestières protégées, objet de l'indicateur 7.C1 ci-dessous.

#### **Périodicité**

Les données de télédétection sont élaborées de façon sporadique et ne couvrent pas entièrement le territoire national. Les inventaires forestiers ne sont pas réguliers non plus.



### **Interprétations possibles**

Les variations de cet indicateur permettent de déterminer les demandes de terres pour des utilisations concurrentes. La forêt est indispensable à la survie de l'humanité et la fourniture de certains biens tels le bois d'œuvre et les produits non ligneux). Elle assure la protection contre les inondations, le piégeage du carbone, la protection des bassins versants et la conservation du sol. La baisse de cet indicateur est synonyme de la dégradation du bien être de la population tant nationale que sous-régionale. La dégradation du couvert forestier peut libérer autant de dioxyde de carbone qu'une industrie.

### **Difficultés et solutions conseillées**

L'indicateur ne rend pas compte de la qualité de la forêt ni de son écosystème. La dégradation des ressources forestières est ainsi voilée de même que le reboisement des forêts déboisées. Dans la mesure du possible, l'interprétation de l'indicateur doit être appuyée par des éléments permettant de qualifier les forêts. La proportion de zone forestière protégée par exemple est un indicateur qui peut montrer la part de forêt épargnée des activités humaines destructrices de la qualité de la forêt.

### **Proxy possible**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Tous les cinq ans à travers les estimations des résultats des inventaires forestiers nationaux ou par sondage des levées de terrain, des cadastres, des données de télédétection ou par combinaison de ces éléments.

### **Interprétations possibles**

Les variations de cet indicateur permettent de déterminer les demandes de terres pour des utilisations concurrentes. La forêt est indispensable à la survie de l'humanité et la fourniture de certains biens tels le bois d'œuvre et les produits non ligneux. Elle assure la protection contre les inondations, le piégeage du carbone, la protection des bassins versants, la conservation du sol, et le ralentissement de la désertification. La baisse de cet indicateur est synonyme de la dégradation du bien être de la population nationale ; ce qui menace l'abondance de la pluviométrie, la sécurité alimentaire et la diminution des gaz à effet de serre. La proportion de zone forestière protégée par exemple est un indicateur qui peut montrer la part de forêt épargnée des activités humaines destructrices de la qualité de la forêt.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Les données de télédétection sont élaborées de façon sporadique et ne couvrent pas entièrement le territoire national. Les inventaires forestiers ne sont pas réguliers non plus.



Par ailleurs la DFRN dans ces statistiques courantes, n'arrive pas à renseigner cet indicateur en raison de l'absence de spécialiste dans le domaine. Dans ces conditions il convient de renforcer les capacités du système de suivi-évaluation de la DGFRN et de la DPP-MEHU.

### **Indicateur 7.2 : Emissions de CO<sub>2</sub> (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)**

#### **Définition**

Les *émissions totales de CO<sub>2</sub>* couvrent les émissions anthropogènes de dioxyde de carbone diminuées de l'élimination par puits de dioxyde de carbone. Les *émissions de CO<sub>2</sub>* par habitant représentent la quantité moyenne de CO<sub>2</sub> émise par habitant. Les *émissions de CO<sub>2</sub>* pour un dollar du PIB en parité de pouvoir d'achat est le rapport des émissions totales de CO<sub>2</sub> au PIB exprimé USD PPA.

#### **Mode de calcul**

Pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant, on rapporte à l'effectif de la population la quantité totale de CO<sub>2</sub> émise diminuée de celle éliminée par puits de carbone. Pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> pour un dollar du PIB en parité de pouvoir d'achat, on rapporte la quantité totale de CO<sub>2</sub> émise diminuée de celle éliminée par puits de carbone à la valeur du PIB exprimée en PPA.

$$I7.2.1 = \frac{M}{n} \quad I7.2.2 = \frac{M}{PIB}$$

avec : I7.2.1 : Emissions totales de CO<sub>2</sub> par habitant

M : Poids total des émissions de CO<sub>2</sub> en kilogrammes

n : nombre total d'habitants

PIB : Produit Intérieur Brut

#### **Sources de données**

Direction de l'environnement, INSAE

#### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

PIB : Annuel

Emissions de CO<sub>2</sub> : Annuel

Population : Annuel



### Interprétations possibles

L'indicateur permet d'estimer la quantité de gaz à effets de serre émis au plan national. Les variations de l'indicateur permettent de connaître la tendance des émissions de gaz à effets de serre, le CO<sub>2</sub> représentant 80% de ces gaz.

### Difficultés et solutions conseillées

Actuellement, cet indicateur n'est pas mesuré au Ministère en charge de l'Environnement. Néanmoins, le monoxyde de carbone (CO) l'est, mais ne fait pas partie des éléments liés à la formation de gaz à effet de serre. Ce faisant, les données disponibles ne peuvent être utilisées pour apprécier le niveau des émissions de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>).

### *Indicateur 7.3 : Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone*

#### Définition

La *consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone* est la quantité totale consommée de substances ou produits détruisant la couche d'ozone conformément au Protocole de Montréal relatif aux Substances Menaçant la Couche d'Ozone. Cette quantité est exprimée en tonnes ODP. Selon ce protocole, les substances qui menacent la couche d'ozone sont les substances organiques qui contiennent le chlore ou le brome qui détruisent la couche d'ozone stratosphérique. La septième édition du manuel du protocole de Montréal établit en ses annexes A, B, C et E la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone. Il s'agit du chlorofluorocarbure, des halons, des hydrochlorofluorocarbures, des hydrobromofluorocarbures, du bromure de méthane, du bromochlorométhane et de leurs isomères.

Le Potentiel de Destruction de l'Ozone (PDO/ODP) est un index relatif de la capacité d'une substance à causer l'appauvrissement de la couche d'ozone. Le niveau de référence de 1 est assigné comme au CFC-11 et à CFC-12. Si un produit a un ODP de 0.5, une quantité donnée du produit dans l'atmosphère détruirait à terme la moitié de l'ozone qu'aurait détruit la même quantité de CFC-11 ou de CFC-12. Les ODPs sont calculés à partir des modèles mathématiques qui tiennent compte des facteurs tels que la stabilité du produit, le taux de diffusion, la quantité d'atomes destructeurs par molécule, et l'effet de la lumière UV et tout autre rayonnement sur les molécules.

#### Mode de calcul

D'abord on somme la production, les importations, moins les exportations et les destructions (y compris les consommations intermédiaires) de substances réglementées par le protocole de Montréal<sup>9</sup> pour chacune des substances. La quantité ainsi obtenue de chaque substance est alors multipliée par son potentiel de destruction de l'ozone puis on fait la somme de tous ces résultats par groupe pour obtenir l'indicateur.

---

<sup>9</sup> Voir la liste en annexe



$$I7.3 = \sum_h OPD_i Q_i^g$$

avec : *I7.3* : Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone  
*i* un indice générique désignant une substance contrôlée  
*OPD<sub>i</sub>* = potentiel de destruction de l'ozone par la substance *i*  
*Q<sub>i</sub>* : Consommation de la substance *i* exprimée en tonnes

### Sources de données

Direction de l'Environnement

### Proxys possibles

### Périodicité

Annuel

### Interprétations possibles

L'indicateur mesure la quantité de substances destructrices de la couche d'ozone. La couche d'ozone protège l'être humain contre les effets nocifs du rayonnement ultraviolet du soleil (cancers, cataractes, ulcères, maladies du sang, etc.) et le phytoplancton qui constitue un puits biologique de dioxyde de carbone (absorption de 45% de CO<sub>2</sub>).

### Difficultés et solutions conseillées

Absence d'équipements techniques appropriés pour mesurer la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone. En outre, la faiblesse du tissu industriel du Bénin permet d'avancer a priori que cette consommation est marginale dans notre pays.

### *Indicateur 7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées*

#### Définition

*La proportion de ressources d'eau totales utilisées* est le pourcentage

#### Mode de calcul

Rapport de la quantité totale des ressources en eau utilisées à la quantité totale disponible à l'échelle d'une année.

$$I7.5 = \frac{q}{Q} \times 100$$

avec : *I7.5* : Proportion de ressources d'eau totales utilisées  
*q* : Quantité totale des ressources en eau  
*Q* : Quantité totale disponible à l'échelle d'une année



### Sources de données

Direction Générale de l'Eau en relation avec les autres institutions concernées par l'exploitation de la ressource en eau. Par défaut, la base de données de la FAO notamment AQUASTAT, peut être mise à contribution pour appréhender cet indicateur.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle.

### Interprétations possibles

Cet indicateur permet de maîtriser la quantité d'eau disponible afin d'envisager une meilleure gouvernance afin de prévenir les conflits liés à sa gestion, dans le contexte de changement climatique.

### Difficultés et solutions conseillées

La diversité des usages de l'eau entraîne un éparpillement des statistiques dans plusieurs secteurs distincts. Cet état de chose rend difficile la centralisation des données éparses. Avec la création et l'opérationnalisation du Conseil National de l'Eau, cette contrainte pourra être levée afin de disposer en temps réel des informations sur les utilisations de la ressource eau par les différents acteurs.

**Cible 7C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base**

**Indicateur 7.8 : Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée**

### Définition

La *proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable* est le pourcentage de la population qui utilise l'eau de boisson provenant de l'une des sources d'approvisionnement suivantes : eau courante à la maison ou ailleurs, robinet public/fontaine publique, forage équipé de pompe ou puits tubé, puits protégé, source aménagée ou protégée. L'eau en bouteille ou en sachet « pure water » n'est considérée comme source améliorée d'eau potable que si les ménages disposent d'une autre source améliorée d'eau potable pour la cuisine et l'hygiène individuelle. Les sources améliorées d'eau potable ne comprennent pas l'eau fournie par un camion-citerne ou une charrette avec citerne, l'eau provenant d'un puits creusé ou d'une source non protégés, les eaux de surface (rivière, barrage, lac, mare, cours d'eau, canal, canal d'irrigation).



Conformément aux dispositions la loi 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin, l'eau potable, est entendue comme « **eau destinée à la consommation humaine répondant, à l'état naturel ou traité, à des normes définies par la réglementation en vigueur sur la qualité de l'eau** ».

### Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total de personnes, le nombre de personnes qui utilisent une source améliorée d'eau potable. Lorsqu'il s'agit des enquêtes auprès des ménages, on suppose que tous les membres du ménage ont cet accès ou non. Ce qui milite pour la pondération<sup>10</sup> des données de ménage par le nombre de personnes vivant dans les ménages.

$$I7.8 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}_h$$

Le taux d'accès est désagrégé en taux d'accès en milieu urbain et en milieu rural

avec :  $I7.8$  : Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable  
 $h$  un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

$w_h$  = nombre de personnes dans le ménage  $h$

$\mathbb{I}_h$  : Une variable indicatrice égale à 1 si le ménage utilise une source d'eau potable améliorée et 0 sinon

$N = \sum_h w_h$  : La taille de la population totale

### Sources de données

EMICoV et EDS de l'INSAE

### Proxys possibles

Taux de desserte objet de l'indicateur 7.C2 ci-dessous.

### Périodicité

Tous les deux ans

### Interprétations possibles

L'indicateur mesure la proportion de personnes ayant accès à l'eau potable. La consommation de l'eau non potable est source de plusieurs maladies. L'évolution à la hausse de cet indicateur suppose une diminution relative de la population vulnérable aux maladies liées à l'eau. Elle suppose aussi une amélioration des conditions d'hygiène.

### Difficultés et solutions conseillées

Le calcul de cet indicateur ne pose pas de problème. Toutefois, le financement de l'enquête pour la collecte des inputs devra être assuré.

---

<sup>10</sup> Dans le cas des données individuelles, la pondération se confond à l'unité.



## **Indicateur 7.9 : Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées**

### **Définition**

La *Proportion de la population utilisant des infrastructures améliorées d'assainissement* est la proportion de la population qui utilise en permanence des installations sanitaires privées pour l'évacuation des matières fécales humaines du domicile ou du voisinage immédiat. Les infrastructures sanitaires améliorées se rapportent au raccordement au tout-à-l'égout, au raccordement à une fosse septique, aux latrines à chasse d'eau rudimentaire, aux latrines à fosse simple, aux latrines à fosse ventilée. Les latrines publiques, en plein air ou à tincture ne sont pas considérées comme améliorées.

### **Mode de calcul**

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total de personnes le nombre de personnes qui utilisent des infrastructures d'assainissement améliorées. Lorsqu'il s'agit des enquêtes auprès des ménages, on suppose que tous les membres du ménage ont cet accès ou non. Ce qui milite pour la pondération<sup>11</sup> des données de ménage par le nombre de personnes vivant dans les ménages.

$$I7.9 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}_h \quad (2)$$

- avec :
- $I7.9$  : Proportion de la population utilisant des infrastructures améliorées d'assainissement
  - $h$  un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages
  - $w_h$  = nombre de personnes dans le ménage  $h$
  - $\mathbb{I}_h$  : Une variable indicatrice égale à 1 si le ménage utilise des infrastructures améliorées d'assainissement et 0 sinon
  - $N = \sum_h w_h$  : La taille de la population totale

---

<sup>11</sup> Dans le cas des données individuelles, la pondération se confond à l'unité.



### Sources de données

EMICoV, EDS de l'INSAE. Des données administratives pourraient éventuellement suppléer à l'absence de données d'enquête, qui, au demeurant constituent une source plus fiable parce que fournissant des informations sur les installations effectivement utilisées par les populations.

Ces données administratives sont obtenues par compilation au niveau central des rapports annuels produits par les services déconcentrés de l'hygiène et de l'assainissement de base.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Cet indicateur est mesuré par l'INSAE sur la base de l'EMICoV et de l'EDS. Entre deux éditions d'EMICoV, l'indicateur est estimé tous les deux ans à travers une enquête du suivi.

### Interprétations possibles

L'indicateur mesure l'accès de la population aux infrastructures satisfaisantes d'assainissement. Une hausse de la valeur de l'indicateur est le signe que des infrastructures satisfaisantes d'assainissement sont de plus en plus utilisées par la population. Elle explique également l'amélioration de la potabilité de l'eau de boisson.

Le manque d'accès à une infrastructure d'assainissement peut être source de plusieurs maladies pour les populations environnantes.

### Difficultés et solutions conseillées

Le calcul de cet indicateur ne pose pas de problème. Toutefois, le financement de l'enquête pour la collecte des inputs devra être assuré. L'affinement du proxy nécessite un renforcement du système de suivi-évaluation du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement.

**Cible 7D: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis**

### *Indicateur 7.10 : Proportion de citoyens vivant dans des taudis*

#### Définition

La *proportion de citoyens vivant dans des taudis* est le rapport, exprimé en pourcentage, du nombre de personnes des villes vivant dans des taudis au nombre total d'habitants des villes. Un habitant de taudis est une personne soumise à l'une au moins des conditions suivantes - accès insuffisant à une source d'eau améliorée - accès insuffisant à des



infrastructures d'assainissement améliorées - surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) et habitations faites de matériaux non durables.

### Mode de calcul

L'indicateur se calcule en rapportant au nombre total de citoyens le nombre de citoyens vivant dans des taudis.

$$I7.10 = \frac{100}{N} \sum_h w_h \mathbb{I}_h \quad (2)$$

avec :  $I7.10$  : Proportion de citoyens vivant dans des taudis

$h$  un indice générique désignant un ménage dans la population totale de ménages

$w_h$  = nombre de personnes dans le ménage  $h$

$\mathbb{I}_h$  : Une variable indicatrice égale à 1 si le ménage vit dans un taudis et 0 sinon

$N = \sum_h w_h$  : le nombre total de citoyens

### Sources de données

EMICoV EDS de l'INSAE et données administratives

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Le calcul se fera tous cinq (5) ans avec une estimation tous les deux (2) ans. . Il serait utile de recommander à l'INSAE d'intégrer cette préoccupation dans les questionnaires de RGPH4.

### Interprétations possibles

L'indicateur mesure la proportion de la population urbaine qui vit dans des conditions de pauvreté et misère physique et environnementale. Une valeur plus élevée de cet indicateur est synonyme de promiscuité, de vulnérabilité aux maladies de l'eau, de conditions d'hygiène très défavorables pour une frange plus importante de la population urbaine.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.

### Proxy proposés



## **Indicateur 7.C1. : Proportion de zones forestières protégées**

### **Définition**

La *proportion de zones forestières* protégées est la superficie des étendues forestières protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays. Sous le vocable « superficie totale des terres », on regroupe toutes les aires du pays à l'exclusion des eaux de surface telles que les fleuves et les lacs importants. La forêt désigne les terres de plus de 0,5 hectare couvertes à 10% de leur superficie par des arbres dont la hauteur dépasse ou dépassera les 5 mètres. On entend par forêts protégées, les forêts classées et les zones cynégétiques initialement sous le contrôle de l'Etat auxquelles on ajoute les zones forestières aménagées par les populations pour des pratiques traditionnelles. Les forêts déboisées mais qui font l'objet de projet de reboisement sont incluses. Par contre, les plantations d'arbres plantés exprès pour l'exploitation agricole sont exclus.

### **Mode de calcul**

Le calcul se fait en rapportant à la superficie totale des terres intérieures la superficie totale de forêts protégées. Le résultat est exprimé en pourcentage.

$$I7.C1 = \frac{S}{S} \times 100$$

avec : I7.C1 : Proportion de zones forestières protégées

s : Superficie totale des terres intérieures

S: Superficie totale de forêts protégées

### **Sources de données**

Les données proviennent de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) avec l'appui de la Direction Générale de l'Institut Géographique National (IGN), du Centre National de Télédétection (CENATEL) et de l'INSAE à travers des états des lieux ou inventaires forestiers nationaux, et de l'estimation s'obtient par sondage des levés de terrain, des cadastres, des données de télédétection ou par combinaison de ces éléments.

### **Proxy possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Tous les cinq ans à travers les estimations des résultats des inventaires forestiers nationaux ou par sondage des levés de terrain, des cadastres, des données de télédétection ou par combinaison de ces éléments.

### **Interprétations possibles**

Les variations de cet indicateur permettent de déterminer les demandes de terres pour des utilisations concurrentes. La forêt est indispensable à la survie de l'humanité et la



fourniture de certains biens tels le bois d'œuvre et les produits non ligneux. Elle assure la protection contre les inondations, le piégeage du carbone, la protection des bassins versants, la conservation du sol, et le ralentissement de la désertification. La baisse de cet indicateur est synonyme de la dégradation du bien être de la population nationale ; ce qui menace l'abondance de la pluviométrie, la sécurité alimentaire et la diminution des GES. La proportion de zone forestière protégée par exemple est un indicateur qui peut montrer la part de forêt épargnée des activités humaines destructrices de la qualité de la forêt.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Les données de télédétection sont élaborées de façon sporadique et ne couvrent pas entièrement le territoire national. Les inventaires forestiers ne sont pas réguliers non plus.

Par ailleurs la DFRN dans ces statistiques courantes, n'arrive pas à renseigner cet indicateur en raison de l'absence de spécialiste dans le domaine. Dans ces conditions il convient de renforcer les capacités du système de suivi-évaluation de la DGFRN et de la DPP-MEHU.

### ***Indicateur 7.C2 : Taux de desserte en eau potable***

#### **Définition**

C'est le rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin. La norme de desserte est un Equivalent Point d'Eau (EPE) pour 250 habitants.

#### **Mode de calcul**

L'indicateur se calcule en multipliant le nombre de points d'eau par 250 et en divisant le résultat par la population totale.

$$I7.C2 = \frac{N \times 250}{P}$$

avec : *I7.C2* : Taux de desserte en eau potable

N : Nombre de points d'eau

P : Population totale

#### **Sources de données**

Direction Générale de l'Eau.

#### **Proxys possibles**

Pas de proxy.

**Périodicité**

Annuelle.

**Interprétations possibles**

Le taux de desserte rend compte de l'offre d'eau potable. Un taux de desserte en eau potable dépassant les 90% indique la capacité des installations disponibles à satisfaire les besoins en eau de la population concernée. Mais cela ne signifie pas que toute la population sensée utiliser ces installations les utilisent effectivement.

**Difficultés et solutions conseillées**

Il n'existe pas de passerelle entre le taux d'accès et le taux de desserte à l'eau potable. Un groupe de travail INSAE et DGEau devrait se pencher sur le sujet.



## Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

### Cible 8B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

#### Indicateur 8.4 : Aide Publique au Développement reçue en pourcentage du revenu national brut

##### Définition

L'Aide Publique au Développement (APD) reçu en pourcentage du Revenu National Brut (RNB) est le rapport entre l'ensemble des subventions ou des prêts reçus par le pays à des conditions financières préférentielles et la valeur agrégée des soldes bruts des revenus primaires de l'ensemble des secteurs institutionnels du pays au titre de la même année.

##### Mode de calcul

$$I8.4 = \frac{APD}{RNB} * 100$$



I8.4 : Aide Publique au Développement reçue en pourcentage du revenu national brut

APD = (Prêts et dons projets) + Appuis budgétaire (Prêts et dons programme)

RNB = PIB + Revenus primaires reçus du Reste du monde (RDM) – Revenus primaires versés au RDM

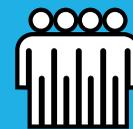
= PIB + Impôts moins subventions sur la production et les importations (nets à recevoir du reste du monde) + Rémunération des salariés (nette à recevoir du reste du monde) + Revenus de la propriété (nets à recevoir du reste du monde)

**Aide publique au développement (APD)<sup>12</sup>** : Selon la définition qu'en donne l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), il s'agit des dons ou des prêts concessionnels qu'un gouvernement accorde aux pays en développement dans le but essentiel de promouvoir le développement et le bien-être économiques. Elle comprend aussi un volet « coopération technique ». Par contre, les subventions, prêts et crédits à des fins militaires ne font pas partie de l'APD. Ainsi donc, l'Aide internationale (comprenant les subventions, prêts et crédits à des fins militaires) recouvre un champ plus large que celui de l'Aide Publique au Développement.

**Revenu National Brut (RNB)<sup>13</sup>** : C'est la valeur agrégée des soldes bruts des revenus primaires de l'ensemble des secteurs institutionnels. Le RNB est identique au Produit National Brut (PNB), comme on l'entend traditionnellement en comptabilité nationale.

<sup>12</sup> FMI : Allégement de la dette des pays à faible revenu, 1999

<sup>13</sup> Système de comptabilité nationale (SCN93), chapitre 07, paragraphe 16



Toutefois, le RNB est, du point de vue conceptuel, une mesure du revenu, et non de la production.

### Sources de données

La principale source de données relatives à l'APD est la Cellule de Coordination de l'Aide au Développement (CCAD) du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP)<sup>14</sup>. Celle du RNB est l'INSAE.

### Proxys possibles

Utiliser la moyenne mobile des proportions entre les données relatives aux dons et prêts retracés dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et les données globales disponibles sur l'APD pour les cinq (05) dernières années. Appliquer ce coefficient mobile à la de la dernière année pour générer les années suivantes.

Le TOFE est élaboré par la Cellule de Suivie des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) du Ministère d'Economie et des Finances (MEF).

Le Ministère chargé des Finances continue de gérer les prêts et l'aide budgétaire (environ 20% de l'APD) et le Ministère chargé du Développement continue de gérer les dons et subventions (environ 80% de l'APD) et d'assurer la coordination de l'ensemble.

Pour ce qui concerne, le RNB, dans le cadre d'une comparaison au plan international, il a été recommandé d'utiliser le PIB, étant donné que les revenus ne sont pas toujours totalement appréhendés. Pour approximation du RNB ou du PNB, il est recommandé d'utiliser, dans la formule, les revenus nets de la balance des paiements élaborée par la Direction la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

$$\text{PNB} = \text{PIB} + \text{revenus de facteurs en provenance de l'extérieur} - \text{revenus de facteurs versés à l'extérieur.}$$

### Périodicité

Annuelle.

### Interprétations possibles

Cet indicateur donne la part de l'APD dans le revenu national brut. Un niveau élevé de la valeur de cet indicateur révèle la faible capacité de l'économie à financer ses propres investissements par les revenus des unités résidentes.

L'objectif de l'atteinte du niveau d'APD fixé par l'ONU pour les pays de l'OCDE est 0,7% du Produit National Brut (PNB) ou, plus récemment, du Revenu National Brut (RNB). Cet objectif a été fixé en 1969 par les Nations Unies. Il a été reconduit à maintes reprises, y compris lors de la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement pour le développement, tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, où les chefs d'État ont

---

<sup>14</sup> Décret N°2011-893 du 30 décembre 2011 portant adoption de la Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD-2020).



invité instamment les pays développés qui ne l'avaient pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Les dons ne sont pas cernés de façon exhaustive par une seule structure. Certains partenaires continuent d'intervenir directement au niveau des ministères sectoriels sans passer par la CCAD. Il est donc nécessaire et indispensable de sensibiliser ces ministères à fournir régulièrement les informations à la CCAD.

En effet, le Décret n°2011-893 du 30 décembre 2011 portant adoption de la Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD 2011-2020) a été signé. En son article 8, le Ministère en charge du Développement est chargé de rechercher et de négocier les financements extérieurs. En outre, il participe à la mobilisation, coordonne et centralise l'ensemble des informations sur les financements extérieurs et, veille à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

L'article 9 précise que le Ministère en charge du Développement met en œuvre la politique nationale de l'aide au développement et assure la coordination de l'ensemble des ressources extérieures. A ce titre, il constitue la porte d'entrée de tous les financements extérieurs. L'article 10 stipule que le Ministère en charge des finances est chargé de mobiliser et de gérer l'ensemble des financements extérieurs. En outre, il peut participer à la négociation des ressources extérieures.

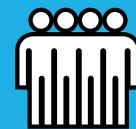
Dans son article 11, le Ministère en charge des Affaires Etrangères est chargé de faciliter les relations diplomatiques, économiques et politiques en faveur des Ministères en charge du Développement, des Finances et des ministères sectoriels concernés dans la préparation et la tenue des sessions de recherche, de négociation et de mobilisation des financements extérieurs. Par ailleurs, il est appelé à engager le Gouvernement pour les accords internationaux à caractère économique, politique et culturel, dans le cadre des activités des organisations internationales (ONU), régionales (UA) ou sous – régionales (CEDEAO, UEMOA).

Enfin, à travers l'article 12, tous les ministères, les communes, le secteur privé et les organisations de la société civile (OSC) peuvent identifier des sources de financements extérieurs peuvent être mise à la disposition des communes, du secteur privé et des OSC sur avis motivé du Gouvernement.

Il convient donc que le Ministère chargé du Développement, le Ministère chargé des Finances et le Ministère chargé des Affaires Etrangères mènent conjointement des actions en direction des donateurs pour obtenir leur pleine adhésion aux dispositions de ce décret.

Le RNB n'est pas habituellement calculé par l'INSAE. Toutefois les données pour son calcul existent. Il s'agit du PIB et du revenu net en provenance du RDM. Le PIB de l'année n est disponible à l'INSAE mais le revenu net en provenance du RDM de la même année n'est pas toujours disponible du fait que la balance des paiements (produite par la DN/BCEAO) de l'année en cours n'est validée qu'en année n+1.

A défaut d'utiliser le proxy PIB, il pourra être organisé des enquête annuelle afin d'estimer le niveau des revenus net en provenance du RDM.



## Cible 8D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme

Les ratios d'endettement permettent de mesurer de différentes manières, le coût du service de la dette ou l'aptitude du pays débiteur à assurer ce service par référence au volume de devises étrangères, à la production ou aux recettes budgétaires auxquelles le pays doit renoncer.

### **Indicateur 8.12 : Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services**

#### **Définition**

Le Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services non facteur détermine le service de la dette prévu à l'échéancier (versements d'intérêts et de principal afférents à la dette publique ou garantie par l'État pendant une année donnée) exprimé en pourcentage des biens et services neufs ou d'occasions livrées à des non résidents par les unités résidentes de l'année en question.

#### **Mode de calcul**

*Service de la dette/Exportations de biens et services non facteurs* = (Capital + intérêts sur la dette et commissions)/Exportations de biens et service non facteurs au cours de l'année.

*Service de la dette* = Il comprend l'ensemble des intérêts et du principal dus sur la dette extérieure et sur la dette intérieure publiques au cours de l'année.

$$I8.12 = \frac{C + I}{X}$$

avec : I8.12 : Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services

C : Capital

I : Intérêt sur la dette et commissions

X: Exportations de biens et services non facteurs au cours de l'année

*Dette* : Au sens du Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA du 04 juillet 2007, la dette est le montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.

*Exportations de biens et de services* : Biens et services neufs ou d'occasions livrées à des non résidents par les unités résidentes en valeur.



### Sources de données

La principale source de données relatives aux services de la dette est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). Celle des exportations de biens et services non facteurs est l'INSAE.

### Proxys possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle.

### Interprétations possibles

*Le ratio service de la dette rapporté aux exportations de biens et service non-facteurs* : Cet indicateur mesure la charge imposée par la dette. Il s'agit d'un ratio de liquidité analogue aux indicateurs de cash flow dans les entreprises. Au fur et à mesure que le niveau de ce ratio progresse, l'aptitude du pays à assurer le service de sa dette se réduit. Le principal intérêt de ce ratio réside dans le fait qu'il implique le degré de rigidité de la balance des paiements d'un pays à courte période. Plus le ratio est élevé, plus l'ajustement nécessaire pour compenser une évolution défavorable de la balance des paiements est important. Le seuil soutenable recommandé étant de 3% au maximum.

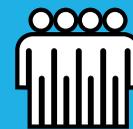
*Ratio intérêts rapporté aux exportations de biens et services non-facteurs ou au PIB* : Un niveau élevé ou un accroissement rapide de ce ratio indique l'apparition d'une situation caractérisée par une consommation excessive et/ou des difficultés associées à la productivité et à la rentabilité de l'investissement.

### Difficultés et solutions conseillées

Depuis juillet 2000, le Bénin a bénéficié de l'IPPTE et en 2006 de l'IADM. L'interprétation de ce ratio devrait se faire en tenant compte de ces ressources. Le ratio sera calculé hors allègement (service brut assuré) et avec allègement (service net assuré).

La détermination des exportations de biens et services non facteurs est en général délicate car il y a parfois un écart entre les données de l'INSAE et celles de la Directions nationale de la BCEAO. Cette différence vient de l'estimation des échanges non enregistrés des biens.

Pour une harmonisation de la base de détermination des exportations, il faudrait considérer les données de l'INSAE qui devrait mettre en cohérence ses informations avec celles de la BCEAO. Dans ce cadre, il faudrait veiller à la réalisation régulière (chaque année) de l'enquête transfrontalière afin de mieux appréhender les échanges non enregistrés de biens.



**Cible 8F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous**

### **Indicateur 8.14. Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants**

#### **Définition**

Les *lignes téléphoniques fixes* désignent les lignes téléphoniques qui relient l'équipement terminal d'abonné au réseau téléphonique public commuté (RTPC) et ayant un port dédié sur un central téléphonique.

Le *nombre de lignes fixes pour 100 habitants* est le rapport, multiplié par 100, entre le nombre de lignes téléphoniques fixes et la population totale.

#### **Mode de calcul**

L'indicateur se calcule en divisant le nombre d'abonnés aux lignes téléphoniques fixes par la population totale et en multipliant le résultat obtenu par 100. Les abonnés disposant de canaux RNIS ou au fixe non filaire fixe sont inclus.

$$I8.14 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec : I8.14: Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants

P : Population totale

N : Nombre d'abonnés aux lignes téléphoniques fixes

#### **Sources de données**

Le nombre de lignes fixes peut être obtenu à la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère Chargé des Technologies de l'Information et de la Communication. La population totale peut être obtenue sur la base des recensements de la population ou des projections démographiques.

#### **Proxys possibles**

Longueur de ligne téléphonique pour 10 000 habitants.

#### **Périodicité**

Annuelle.

#### **Interprétations possibles**

L'échange d'informations entre les différents acteurs du développement dans un monde toujours plus globalisé est indispensable. Les lignes fixes de nos jours servent non seulement à communiquer des informations par la voix, mais de plus en plus des vidéos et d'autres fichiers. Le nombre de lignes fixes pour 100 habitants rend compte de la



disponibilité de l'infrastructure de communication par réseau téléphonique public commuté. La ventilation de cet indicateur permettra d'identifier les régions défavorisées au sein d'un pays.

Depuis 2008, la téléphonie mobile a pris le pas sur la téléphonie fixe. De plus, faut-il préciser que les infrastructures relatives à la téléphonie fixe sont en voie de disparition car font souvent objet de vandalisme.

#### **Difficultés et solutions conseillées**

Néant.

### ***Indicateur 8.15. Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants***

#### **Définition**

Un *abonné à des services de téléphonie mobile* est un abonné à un service de téléphonie mobile public utilisant une technologie, ce qui fournit un accès au RTPC. Le nombre d'*abonnés à un service de téléphonie mobile pour 100 habitants* est le rapport, multiplié par 100, du nombre total d'abonnés à un service de téléphonie mobile à la population totale.

#### **Mode de calcul**

L'indicateur s'obtient en divisant par la population totale le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile et en multipliant le résultat par 100. Les abonnements prépayés ayant été actifs au cours d'une période relativement récente (trois mois) et les abonnements post payés sont pris en compte. Les comptes d'abonnés n'ayant émis ni reçu d'appel au cours de cette période sont exclus.

$$I8.15 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec : I8.15: Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants

P : Population totale

N : Nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile

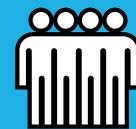
#### **Sources de données**

Les différents passages d'EMICoV incluent un module sur l'utilisation des TIC par les ménages. Mais il faut dire que c'est à partir de l'enquête de suivi de 2011 que l'indicateur peut être réellement estimé à partir d'EMICoV.

Les données de la DPP- MCTIC peuvent également être utilisées.

#### **Proxys possibles**

Taux de couverture géographique des opérateurs GSM.



## Périodicité

Annuelle.

## Interprétations possibles

La téléphonie mobile offre un moyen d'accéder au réseau téléphonique public commuté. Le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile pour 100 habitants rend compte de la disponibilité de l'infrastructure de communication par technologie cellulaire. La ventilation de cet indicateur permettra d'identifier les régions défavorisées au sein d'un pays.

## Difficultés et solutions conseillées

Les questionnaires à l'aide desquels les données d'EMICoV sont collectées n'ont pas toujours été adaptés au calcul de l'indicateur. Pour produire des statistiques pour les années 2006, 2007, 2009 en cette matière, une notice devrait préciser clairement la définition de l'indicateur et son mode calcul afin d'éviter toute confusion.

La dernière édition d'EMICoV qui prend mieux en compte cet indicateur ne couvre pas une période de 3 mois mais 12. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de 3 ou 12 mois couverts, il est nécessaire de préciser la période couverte dans les notes accompagnant les calculs.

## **Indicateur 8.16. Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants**

### Définition

L'Internet est un réseau mondial d'ordinateurs dans lequel les utilisateurs d'un ordinateur, s'ils y sont autorisés, obtiennent des informations en provenance d'autres ordinateurs reliés au réseau. Le nombre d'utilisateurs d'internet pour 100 habitants est le rapport entre le nombre d'utilisateurs d'internet et la population totale multiplié par 100.

### Mode de calcul

Le nombre total d'utilisateurs d'internet est divisé par la population totale puis le résultat est multiplié par 100.

$$I8.16 = \frac{N}{P} \times 100$$

avec : I8.16: Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

P : Population totale

N : Nombre total d'utilisateurs d'internet

### Sources de données

EMICoV, Données de DPP-MCTIC.

### Proxys possibles

Largeur de la bande passante pour 10 000 habitants.



## Périodicité

Annuelle.

## Interprétations possibles

L'internet est devenu le moyen de communication indispensable dans un monde où l'information doit être disponible en temps réel. Il a beaucoup d'applications dont les études à distance, les échanges de courrier électronique, etc. L'indicateur mesure l'utilisation d'internet par la population. La ventilation de cet indicateur permettra d'identifier les régions défavorisées au sein du pays.

## Difficultés et solutions conseillées

Les données administratives peuvent induire en erreur du fait de l'existence d'abonnements multiples et prépayés à Internet, de comptes d'accès gratuit ou encore de modes d'accès public à Internet tels que les « cybercafés ». Pour cette raison les données d'enquête sont de meilleures sources de données.

## Indicateurs complémentaires

### *Indicateur 8.12.C1 : Service de la dette /Recettes budgétaires*

#### Définition

Le ratio service de la dette/Recettes budgétaires représente le niveau de couverture du service de la dette par les recettes budgétaires du pays.

#### Mode de calcul

*Service de la dette/Recettes budgétaires* = (Capital + intérêts sur la dette + commissions)/ (Recettes fiscales + recettes non fiscales).

$$I8.12.C1 = \frac{C + I + Co}{Rf + Rnf}$$

avec : *I8.12.C1*: Service de la dette /Recettes budgétaires

C : Capital

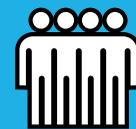
I : Intérêt sur la dette

Co : Commissions

Rf: Recettes fiscales

Rnf: Recettes non fiscales

La définition des recettes budgétaires est celle utilisée dans le TOFE UEMOA conformément à la Directive n°06/99/CM/UEMOA) portant amendement de la Directive N° 06/98/CM/UEMOA relative au Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE



UEMOA) pour les recettes totales. Il s'agit donc des recettes totales hors dons (RTHD) qui sont constituées des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

Selon cette directive, les recettes fiscales sont constituées des paiements sans contrepartie et non remboursables, effectués au profit des administrations. Elles comprennent également les droits et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur. Les recettes fiscales résultent de la perception d'une contribution obligatoire (un droit, une taxe, etc.)

Les recettes non fiscales courantes comprennent tous les encaissements non remboursables des administrations ayant une contrepartie - à l'exception de ceux qui proviennent des ventes de biens en capital -, toutes les amendes et pénalités à l'exception de celles relatives aux infractions fiscales, et tous les encaissements courants des administrations publiques représentant des versements volontaires, non remboursables et sans contrepartie. Les recettes non fiscales constituent toutes les autres recettes courantes.

### **Sources de données**

La principale source de données relatives aux services de la dette est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). Celle des recettes budgétaire est la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF).

### **Proxys possibles**

Néant.

### **Périodicité**

Annuelle.

### **Interprétations possibles**

Le ratio Service dette/Recettes budgétaires traduit la capacité de l'économie nationale à générer des ressources nécessaires au remboursement de la dette. La norme admise dans les milieux financiers internationaux recommande que ce ratio soit inférieur à 15%. Lorsque le ratio est élevé, une partie trop importante des recettes budgétaires est absorbée par le remboursement des charges de la dette publique. Il ne reste alors plus assez de ressources pour les autres dépenses courantes et les dépenses en capital financées sur ressources internes.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit du service de la dette extérieure qui comprend l'ensemble des intérêts et du principal dus sur la dette publique extérieure au cours de l'année rapporté aux exportations de biens et services non facteurs, lorsque le ratio est élevé, une partie trop importante des recettes en devises est absorbée par le remboursement d'un financement ayant eu lieu dans le passé. Il ne reste alors plus assez de ressources extérieures pour satisfaire les besoins d'importations du présent.



### Difficultés et solutions conseillées

Depuis juillet 2000, le Bénin a bénéficié de l'IPPTE et en 2006 de l'IADM. L'interprétation de ce ratio devrait se faire en tenant compte de ces ressources. Le ratio sera calculé hors allègement (service brut assuré) et avec allègement (service net assuré).

Les données sur les recettes budgétaires du rapport sur l'exécution en fin de période du Budget Général de l'Etat (BGE) sont différentes de celles du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Cette différence est, entre autre, liée aux principes de traitement et d'enregistrement des opérations relatives aux exonérations.

Il faudrait donc s'assurer que les informations proviennent effectivement de la structure en charge de l'élaboration du TOFE.

### **Indicateur 8.12.C2 : Encours de la dette/PIB Nominal**

#### Définition

L'encours de la dette/PIB est le rapport entre est le rapport entre l'encours de la dette publique et le PIB Nominal du pays au titre de la même année.

#### Mode de calcul

*L'encours de la dette/PIB* = (Dette extérieure + Dette intérieure)/PIB Nominal

Encours dette fin année t = Encours dette année t-1 + tirages de l'année t - amortissements de l'année t.

$$I8.12.C2 = \frac{De + Di}{PIBn}$$

avec : I8.12.C2: Encours de la dette/PIB Nominal

De : Dette extérieure

Di : Dette intérieure

PIBn : PIB Nominal

*Dette intérieure*<sup>15</sup> : Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par d'autres résidents.

*Dette extérieure* : Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non résidents par des résidents d'une économie. Elle se compose de la dette multilatérale, de la dette bilatérale et de la dette commerciale ou privée.

---

<sup>15</sup> Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA du 04 juillet 2007



### **Sources de données**

La principale source de données relatives à l'encours de la dette est la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). Celle du PIB est l'INSAE.

### **Proxys possibles**

Néant.

### **Périodicité**

Annuelle.

### **Interprétations possibles**

Cet indicateur donne la part de l'encours de la dette dans le PIB nominal. Un niveau élevé de la valeur de cet indicateur révèle la faible capacité de l'économie à financer ses propres investissements par les revenus des unités résidentes. La norme Communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de la surveillance multilatérale est 70% au maximum.

Lorsqu'il s'agit de l'encours de la dette extérieure rapporté au PIB nominal, ce ratio permet de mesurer la présence d'intérêts étrangers dans l'économie du pays débiteur, dans la mesure où l'encours de la dette extérieure représente le recours, durant une période antérieure, à des entrées contractuelles de capitaux étrangers. Un ratio élevé indique que le pays a enregistré dans le passé des entrées importantes de capitaux. Il en est de même pour l'encours de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services non facteurs.

### **Difficultés et solutions conseillées**

La gestion des statistiques de la dette intérieure est habituellement répartie entre plusieurs organismes nationaux dont Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), Direction du Budget, CAA). Etant donnée que la CAA est responsable pour centraliser toutes les informations concernant la dette publique, il importe de s'adresser uniquement à cette structure.

Bien qu'aucun des Objectifs du Millénaire pour le Développement ne mentionne explicitement l'énergie et les transports, les services énergétiques et de transport jouent un rôle de premier plan dans la réalisation de ces objectifs. Ils ont un poids si important dans la réalisation des OMD qu'il convient de leur accorder une place de choix dans les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les OMD.

Le lien entre services énergétiques et réduction de la pauvreté a été explicitement identifié par le Sommet mondial sur le Développement Durable (SMDD) dans le plan de mise en œuvre de Johannesburg. Celui-ci invitait la communauté internationale à *« mener des actions communes et intensifier les efforts de coopération à tous les niveaux, de manière à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables et à atteindre un niveau de développement durable suffisamment élevé pour faciliter la réalisation des OMD, y compris l'objectif de réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans la pauvreté d'ici 2015. Ceci sert également à générer d'autres services importants qui contribuent à atténuer la pauvreté. Il faut garder à l'esprit que l'accès à l'énergie facilite l'éradication de la pauvreté »*.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement exige l'accès à au moins trois types de services énergétiques : (1) l'énergie pour la cuisson, (2) l'électricité pour l'éclairage, les TIC et les appareils utilisés dans les activités domestiques et commerciales, et la fourniture de services sociaux, et (3) l'énergie mécanique pour faire fonctionner les équipements agricoles et de traitement des produits alimentaires, mettre en place des systèmes d'irrigation complémentaire et transporter les biens et les personnes.

En 2004, les objectifs énergétiques suivants, considérés comme indispensables pour réaliser les OMD ont été fixés : **(i) Assurer une fourniture d'électricité fiable à tous les habitants des zones urbaines et périurbaines ; (ii) Fournir un accès aux services énergétiques modernes (sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité) à 60% environs des communautés rurales au niveau local ; (iii) Permettre l'adoption des combustibles modernes par 50 % environs des ménages qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson.**

Au niveau des transports, l'objectif du Gouvernement est de préserver et d'accroître le réseau d'infrastructures routières pour soutenir le développement économique et le bien-être social.

Concernant plus particulièrement le transport fluvio-lagunaire, l'objectif visé est de promouvoir le développement de ce mode de transport pour assurer sa complémentarité avec le transport routier, en vue d'optimiser sa contribution à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

Au niveau des transports maritimes, deux objectifs sont retenus. Il s'agit de : (i) Améliorer la performance et la compétitivité des ports ; (ii) Crédibiliser la destination Bénin auprès des opérateurs internationaux.

## Secteur de l'énergie

**Objectif : Assurer une fourniture d'électricité fiable à tous les habitants des zones urbaines et périurbaines.**

**Fournir un accès aux services énergétiques modernes (sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité) à 60% environs des communautés rurales au niveau local.**

### *Indicateur E1 : Taux de couverture national*

#### **Définition**

Le taux de couverture national en électricité représente le pourcentage de localités effectivement raccordées au réseau conventionnel par rapport au territoire national.

#### **Mode de calcul**

La Direction Générale de l'Énergie (DGE) calcule cet indicateur en rapportant au nombre total de localités (au sens de l'INSAE)<sup>16</sup> du pays, le nombre de localités électrifiées (effectivement raccordées au réseau conventionnel). On entend ici par localité, un quartier de ville en milieu urbain ou un village en milieu rural.

**Taux de couverture national = [Nombre de localités électrifiées X 100/ Nombre total de localités du pays]**

$$E1 = \left( \frac{n \times 100}{N} \right)$$

avec : *E1*: Taux de couverture national

*n* : Nombre de localités électrifiées

*N* : Nombre total de localités du pays

#### **Sources de données**

La principale source de données est le Système d'Information Énergétique (SIE-Bénin). La liste des localités effectivement raccordées au réseau conventionnel proviennent de la

---

<sup>16</sup> **Localité/hameau** : On appelle localité/hameau toute agglomération d'habitations/cases formant une entité aussi petite soit-elle. Elle a un nom et un statut localement reconnu. La localité/hameau est toujours sous la juridiction d'un chef de village et par conséquent rattaché à ce village souvent avoisinant.

Un village peut être dans la plupart des cas, constitué de plusieurs localités dont souvent la plus importante est le Chef-lieu du village qui donne son nom à l'ensemble.

SBEE et de l'ABERME. Une équipe composée des cadres techniques de la Direction Générale de l'Énergie fait des descentes par an sur le terrain pour l'enregistrement sur GPS des coordonnées géographiques des nouvelles localités électrifiées et des nouveaux réseaux électriques construits.

### **Proxy possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

La périodicité de calcul de cet indicateur est annuelle.

### **Interprétations possibles**

Le taux de couverture national permet d'apprécier la couverture du pays en électricité. Il traduit l'effort fourni par les autorités pour mettre l'électricité au service des localités du pays et de permettre aux acteurs socio-économiques (ménages, centres de santé, les écoles, autres infrastructures sociocommunitaires, les NTIC, les PME, etc.) d'y avoir accès dans la conduite de leurs activités.

En effet, quelle que soit sa source, l'électricité est importante pour faciliter les activités productives, aussi bien à domicile que sur le marché, pour permettre la fourniture de services énergétiques et cibles compatibles avec les OMD de services sociaux tels que l'éducation, les soins médicaux et des administrations publiques qui fonctionnent, et pour fournir de l'éclairage dans les habitations. Les systèmes d'information et de communication modernes existent grâce à elle et elle permet au secteur public de fonctionner, ainsi qu'au secteur privé de réaliser des activités à valeur ajoutée participant à l'économie. L'électricité qui fournit l'éclairage est particulièrement importante pour la réalisation des OMD 1, 2, 3, 6 et 7.

L'énergie mécanique est importante pour la réalisation des OMD, et son utilisation directe dans certains contextes peut permettre d'éviter l'adoption intermédiaire de l'électricité. L'énergie mécanique produite par des moteurs sert pour un grand nombre d'utilisations valables, particulièrement importantes dans les zones rurales, notamment le transport, le pompage de l'eau, l'irrigation, l'intensification de l'agriculture (tracteurs et matériel agricole), le traitement des produits agricoles (déplacement, écrasement, broyage), parmi une multitude d'autres utilisations. Ces systèmes dépendent de la disponibilité et du coût de combustibles de transport courants tels que le diesel. Lorsqu'elle est disponible dans les zones rurales, l'énergie mécanique peut remplacer le travail humain et animal, augmentant ainsi fortement la productivité et les sources de revenus. Comme indiqué précédemment, l'accès à l'énergie mécanique pour le pompage de l'eau et les transports, le broyage des aliments et le traitement agricole a un effet particulièrement direct en permettant aux femmes et aux enfants de dégager du temps pour leur développement personnel. Dans les zones rurales où le réseau électrique est difficile d'accès, l'énergie mécanique décentralisée produite par une énergie conventionnelle ou renouvelable joue un rôle extrêmement important dans la réduction de la pauvreté et l'augmentation des choix économiques. L'énergie mécanique est particulièrement importante pour la réalisation des OMD 1, 2, 3, 5 et 7.

## Difficultés et solutions conseillées

Néant.

## Indicateur E2 : Taux d'électrification

### Définition

Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

### Mode de calcul

La Direction Générale de l'Energie (DGE) calcule cet indicateur en rapportant à la population totale, la population raccordée au réseau conventionnel d'électricité. La population raccordée est obtenue à partir du nombre d'abonnés raccordés au réseau Basse Tension de la SBEE et de la taille moyenne des ménages communiquée par l'INSAE. Le taux d'électrification se calcule aussi bien au plan national qu'en milieu rural et urbain.

$$E2 = \left( \frac{N \times \bar{n}}{P} \right) \times 100$$

avec :  $E2$  : Taux d'électrification  
 $N$  : Nombre d'abonnés Basse Tension  
 $\bar{n}^{17}$  : Taille Ménages  
 $P$  : Population totale

### Sources de données

La principale source de données est le Système d'Information Energétique (SIE-Bénin) installé à la Direction Générale de l'Energie et qui reçoit les données, notamment le nombre d'abonnés de la SBEE. La population totale et la taille moyenne des ménages proviennent de l'INSAE, notamment du Recensement Général pour l'Habitat et la Population (RGPH).

### Proxy possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

La périodicité de calcul de cet indicateur est annuelle.

### Interprétations possibles

Le taux d'électrification permet d'apprécier le niveau d'accès des ménages à l'électricité tant au plan national, en milieu urbain que rural.

---

<sup>17</sup>  $\bar{n} = 5,6$  personnes (source : EMICoV 2006, INSAE)

Les services énergétiques ont un impact direct sur la pauvreté monétaire et d'autres dimensions de la pauvreté, telles que l'inégalité entre les sexes, la mauvaise santé, le manque d'éducation ou l'accès insuffisant aux services d'infrastructure.

L'électricité joue un rôle crucial dans la fourniture de services sociaux de base, dont l'éducation et la santé, où le manque d'énergie constitue souvent un obstacle à la stérilisation, à la désalinisation, à l'approvisionnement en eau et à sa purification, à l'assainissement et l'hygiène, ainsi qu'à la réfrigération des médicaments essentiels. L'électricité peut également faire tourner des machines qui viennent en appui aux opportunités génératrices de revenus, par exemple pour le pompage de l'eau dans l'agriculture, la transformation des aliments, la fabrication de vêtements et les industries légères.

En milieu rural, l'absence de services énergétiques modernes peut décourager les travailleurs qualifiés (tels que les enseignants, médecins, infirmières et agents de vulgarisation) de s'installer dans ces zones, ce qui limite encore davantage les services et les opportunités offerts aux populations locales. De même, le manque de services modernes décourage le retour de ceux qui ont quitté les zones rurales pour s'installer ailleurs, et réussi à améliorer leur sort.

#### **Difficultés et solutions conseillées**

Néant.

**Objectif : Permettre l'adoption des combustibles modernes par 50 % environ des ménages qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson.**

#### ***Indicateur E3 : Taux de pénétration des ménages en Combustibles modernes (GPL et Pétrole lampant)***

##### **Définition**

Le taux de pénétration des ménages en combustibles modernes correspond au pourcentage des ménages ayant accès aux énergies modernes de cuisson (gaz butane et pétrole lampant).

##### **Mode de calcul**

Taux de pénétration des ménages en combustibles modernes = Nombre de ménages ayant accès aux combustibles modernes x 100 / Nombre total de ménages

$$E3 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec : E3: Taux de pénétration des ménages en Combustibles modernes (GPL et Pétrole lampant)

n : Nombre de ménages ayant accès aux combustibles modernes

N : Nombre total de ménages

### **Sources de données**

Les données nécessaires au calcul de ce taux proviennent du Système d'Information pour l'Evaluation Permanente (SIEP) des combustibles domestiques installé à la Direction Générale de l'Énergie (DGE).

### **Proxy possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Annuelle.

### **Interprétations possibles**

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau d'accès des populations à des combustibles modernes qui constituent des sources d'énergies alternatives au bois-énergie afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières du pays.

En effet, l'accès durable, fiable et peu coûteux aux combustibles domestiques permettra de faciliter la satisfaction des besoins énergétiques les plus élémentaires des populations démunies. Les ménages qui cuisinent avec des combustibles solides traditionnels extraits de la biomasse, peuvent bénéficier de l'adoption, au moins partielle, de combustibles propres de différentes manières. Bien que les mécanismes ne soient pas encore totalement compris et quantifiés, il a été largement démontré que ce changement a des résultats positifs pour plusieurs OMD. Les multiples avantages à court et long terme des combustibles domestiques modernes pour la santé, la productivité, l'agriculture, l'environnement et le bien-être des femmes semblent indiquer qu'un développement rapide des systèmes de distribution de ces combustibles devrait occuper une place importante dans la stratégie de réalisation des OMD. La quantité annuelle d'énergie requise pour la cuisson varie selon le type d'aliments, de combustibles et de fourneaux utilisés, et les habitudes culinaires des ménages. Plus de 80 % de la chaleur générée lors de la cuisson au bois sur un foyer traditionnel à trois pierres ne va pas « dans la marmite », contre quasiment la moitié lorsqu'on utilise le pétrole lampant et le GPL, ce qui double le rendement de cuisson par unité d'énergie consommée.

L'énergie et les combustibles domestiques sont particulièrement importants pour la réalisation des OMD 1, 3, 4, 5 et 7.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Néant.

## ***Indicateur E4 : Taux de pénétration des foyers améliorés dans les ménages***

### **Définition**

Le taux de pénétration des foyers améliorés dans les ménages correspond au pourcentage de ménages ayant accès aux foyers améliorés.

### Mode de calcul

Taux de pénétration des foyers améliorés dans les ménages = Nombre de ménages ayant accès aux foyers améliorés x 100 / Nombre total de ménages

$$E4 = \frac{n}{N} \times 100$$

avec :  $E4$ : Taux de pénétration des foyers améliorés dans les ménages

$n$  : Nombre de ménages ayant accès aux foyers améliorés

$N$  : Nombre total de ménages

### Sources de données

Les données nécessaires au calcul de ce taux proviennent du Système d'Information pour l'Evaluation Permanente (SIEP) des combustibles domestiques. Au cas où les données ne seront pas disponibles au niveau SIEP, les données de l'EMICOV peuvent être utilisées.

### Proxy possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle.

### Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau d'accès des populations à équipements de cuisson performants (foyers améliorés) qui permettra l'efficacité des consommations du bois-énergie afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières du pays.

La quantité annuelle d'énergie requise pour la cuisson varie selon le type d'aliments, de combustibles et de fourneaux utilisés, et les habitudes culinaires des ménages. Plus de 80 % de la chaleur générée lors de la cuisson au bois sur un foyer traditionnel à trois pierres ne va pas « dans la marmite », contre quasiment la moitié lorsqu'on utilise un foyer amélioré NANSU, ce qui double le rendement de cuisson par unité d'énergie consommée.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.

## Secteur des transports

### *Indicateur T1 : Linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées.*

#### **Définition**

Nombre total de km de pistes rurales ayant subi des travaux d'aménagement ou de réhabilitation.

#### **Mode de calcul**

Somme arithmétique des linéaires pistes rurales ayant subi des travaux d'aménagement ou de réhabilitation.

$$T1 = \sum Ni$$

avec :  $T1$  : Nombre total de km de pistes rurales ayant subi des travaux d'aménagement ou de réhabilitation

$Ni$  : linéaires pistes rurales ayant subi des travaux d'aménagement ou de réhabilitation.

#### **Sources de données**

Direction des Pistes Rurales de la Direction Générale des Travaux Publics DPR/DGTP.

#### **Proxy possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

Périodicité annuelle.

#### **Interprétations possibles**

Cet indicateur, permet de mesurer les objectifs du secteur en matière de réhabilitation des pistes rurales aménagées. Il contribue également à l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures sociocommunitaires.

#### **Difficultés et solutions conseillées**

La principale difficulté notée au niveau des transports terrestres est relative à la désagrégation spatiale des indicateurs.

### *Indicateur T2 : Linéaire de routes revêtues, réhabilitées*

#### **Définition**

Nombre total de km de routes ayant subi des travaux de réhabilitation.

### Mode de calcul

Somme arithmétique des linéaires de routes revêtues ayant subi des travaux de réhabilitation.

$$T2 = \sum Ni$$

avec :  $T2$ : Nombre total de km de routes ayant subi des travaux de réhabilitation

$Ni$  : linéaires de routes revêtues ayant subi des travaux de réhabilitation.

### Sources de données

Direction de la Planification et du Suivi Evaluation et Direction de l'Entretien Routier DPSE-  
DER.

### Proxy possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle.

### Interprétations possibles

Cet indicateur, permet de mesurer les objectifs du secteur en matière de réhabilitation des routes revêtues. Il contribue également à l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures sociocommunitaires.

### Difficultés et solutions conseillées

La principale difficulté notée au niveau des transports terrestres est relative à la désagrégation spatiale des indicateurs.

### *Indicateur T3 : Indice d'état du réseau routier classé en bon état (% de bon)*

#### Définition

Pourcentage du réseau revêtu jugé en bon état à une date  $t$  donnée.

#### Mode de calcul

Linéaire de tronçon en bon état multiplié par 100 rapporté au linéaire total du réseau revêtu.

$$T3 = (X_b \times 100)/X$$

avec :  $T3$ : Indice d'état du réseau routier classé en bon état (% de bon)

$X_b$  : Linéaire de tronçon en bon état

$X$  : Linéaire total de tronçon du réseau revêtu

### Sources de données

Service de la Banque de Données Routières de la Direction de la Planification et du Suivi Evaluation SBDR/DPSE.

### Proxy possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle.

### Interprétations possibles

Cet indicateur, permet d'apprécier le niveau de service du réseau revêtu. Il contribue également à l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures sociocommunautaires.

### Difficultés et solutions conseillées

La principale difficulté notée au niveau des transports terrestres est relative à la désagrégation spatiale des indicateurs.

### *Indicateur T4 : Trafic passagers départ*

#### Définition

Ce sont les passagers au départ de l'aéroport de Cotonou sur les vols commerciaux et divers.

#### Mode de calcul

Cumul du nombre de passagers embarqués au départ de l'aéroport de Cotonou par toutes les compagnies desservant ledit aéroport

$$T4 = \sum_i n_i$$

avec : T4: Trafic passagers départ

$n_i$  : nombre de passagers embarqués au départ de l'aéroport de Cotonou par toutes les compagnies

### Sources de données

Agence Nationale de l'Aviation Civile.

### Proxy possibles

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Annuelle.

### **Interprétations possibles**

Cet indicateur, permet d'apprécier le trafic origine Cotonou vers l'extérieur et donne une idée de l'utilisation du mode de transport aérien aussi bien par les Béninois que par d'autres nationalités.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Néant.

### **Indicateur T5 : Trafic fret**

#### **Définition**

C'est la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée.

#### **Mode de calcul**

Cumul du tonnage de marchandises transportées au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Cotonou par toutes les compagnies desservant ledit aéroport mensuellement puis par annuellement

$$T5 = \sum_i MT_i$$

avec :  $T5$ : Trafic fret

$MT_i$  : quantité de marchandises transportées au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Cotonou(en tonne)

#### **Sources de données**

Agence Nationale de l'Aviation Civile.

#### **Proxy possibles**

Pas de proxy.

#### **Périodicité**

Annuelle.

#### **Interprétations possibles**

Cet indicateur, permet d'apprécier la quantité de marchandises transportées par les avions.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.

### *Indicateur T6 : Trafic de marchandises à l'importation*

#### Définition

Le trafic de marchandises à l'importation correspond au volume (en tonne) des marchandises importées.

#### Mode de calcul

Somme arithmétique des marchandises importées (en tonne).

$$T6 = \sum_i M_i$$

avec :  $T6$  : Trafic de marchandise à l'importation

$M_i$  : quantité de marchandises importées(en tonne)

#### Sources de données

Port Autonome de Cotonou.

#### Proxy possibles

Pas de proxy.

#### Périodicité

Annuelle.

#### Interprétations possibles

Cet indicateur permet d'apprécier le trafic au niveau du Port de Cotonou. Il permet d'améliorer l'accès des populations aux produits de consommation de premières nécessités, d'une part et d'améliorer le niveau de revenu des populations.

### Difficultés et solutions conseillées

Néant.

## **Indicateur T7 : Trafic de marchandise à l'exportation**

### **Définition**

Le trafic de marchandises à l'exportation correspond au volume (en tonne) des marchandises exportées.

### **Mode de calcul**

Somme arithmétique des marchandises exportées (en tonne).

$$T7 = \sum_i X_i$$

avec : T7 : Trafic de marchandise à l'exportation

X<sub>i</sub> : nombre de marchandises exportées(en tonne)

### **Sources de données**

Port Autonome de Cotonou.

### **Proxy possibles**

Pas de proxy.

### **Périodicité**

Annuelle.

### **Interprétations possibles**

Cet indicateur permet d'apprécier le trafic au niveau du Port de Cotonou. Il permet d'améliorer l'accès des populations aux produits de consommation de premières nécessités, d'une part et d'améliorer le niveau de revenu des populations.

### **Difficultés et solutions conseillées**

Néant.

## **Indicateur T8 : Nombre de sites de transport fluvio-lagunaire aménagés**

### **Définition**

C'est le nombre de sites de transport fluvio-lagunaire aménagés.

### **Mode de calcul**

Somme arithmétique des sites de transport fluvio-lagunaire aménagés.

$$T8 = \sum_i (S_{fl})_i$$

avec :  $T8$  : Nombre de sites de transport fluvio-lagunaire aménagés  
 $S_{fl}$  : nombre de sites de transport fluvio-lagunaire aménagés

### Sources de données

Direction des Transports Maritimes et Fluvio-Lagunaires.

### Proxy possibles

Pas de proxy.

### Périodicité

Annuelle.

### Interprétations possibles

Cet indicateur permet de désenclaver les zones lacustres. Il contribue à la facilitation de échanges commerciaux et à l'accès aux infrastructures sociocommunautaires.

### Difficultés et solutions conseillées

Les données ne sont pas encore disponibles en raison du non démarrage du programme de développement du transport fluvio-lagunaire qui manque de financement.

### *Indicateur T9 : Nombre d'embarcadères – débarcadères construits*

#### Définition

Ce sont les embarcadères – débarcadères construits.

#### Mode de calcul

Somme arithmétique des embarcadères – débarcadères construits.

$$T9 = \sum_i (E_c + D_c)_i$$

avec :  $T9$  : Nombre d'embarcadères – débarcadères construits  
 $E_c$  : nombre total d'embarcadères construits  
 $D_c$  : nombre total de débarcadères construits

### Sources de données

Direction des Transports Maritimes et Fluvio-Lagunaires.

**Proxy possibles**

Pas de proxy.

**Périodicité**

Annuelle.

**Interprétations possibles**

Cet indicateur permet de désenclaver les zones lacustres. Il contribue à la facilitation de échanges commerciaux et à l'accès aux infrastructures sociocommunautaires.

**Difficultés et solutions conseillées**

Les données ne sont pas encore disponibles en raison du non démarrage du programme de développement du transport fluvio-lagunaire qui manque de financement.

## Annexe 1 : Liste officielle des indicateurs associés aux OMD (du 15 janvier 2008)

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)	
Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
<b>Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) <sup>18</sup> 1.2 Indice d'écart de la pauvreté 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 1B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5 Ratio emploi/population 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
Cible 1C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	
Cible 2A: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes
<b>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
Cible 3A: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole 3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national
<b>Objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
Cible 4A: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 4.2 Taux de mortalité infantile 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole

<sup>18</sup> Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

<b>Objectif 5: Améliorer la santé maternelle</b>	
Cible 5A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	5.3 Taux de contraception 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes 5.5 Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
<b>Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
Cible 6A: D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6B: D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Cible 6C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide 6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés 6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
<b>Objectif 7: Assurer un environnement durable</b>	
Cible 7A: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion de zones forestières 7.2 Emissions de CO <sub>2</sub> (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone 7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains 7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées
Cible 7B: Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction

Cible 7C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
Cible 7D: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis <sup>19</sup>
<b>Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	
Cible 8A: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire  Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international	<i>Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petites Etats insulaires en développement</i> <u>Aide publique au développement (APD)</u> 8.1 Montant net de l'ADP totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) 8.2 Proportion de l'ADP bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 8.3 Proportion de l'ADP bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée 8.4 ADP reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut 8.5 ADP reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut
Cible 8B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés  Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	<u>Accès aux marchés</u> 8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits 8.7 Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement 8.8 Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur
Cible 8C: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième	

<sup>19</sup> La proportion effective d'habitants vivant dans des taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce); d) habitations faites de matériaux non durables.

session extraordinaire de l'Assemblée Générale)	produit intérieur brut 8.9 Proportion de l'ADP allouée au renforcement des capacités commerciales
Cible 8D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	<u>Viabilité de la dette</u> 8.10 Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) 8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) 8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services
Cible 8E: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement
Cible 8F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants 8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants 8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

Les objectifs du Millénaire pour le développement, et les cibles correspondantes, sont tirées de la Déclaration du Millénaire, signée en septembre 2000 par les dirigeants de 189 pays, dont 147 Chefs d'Etat et de gouvernement (<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>), et d'un autre accord auquel sont parvenus les Etats membres lors du Sommet Mondial de 2005 (Résolution adoptée par l'Assemblée Générale - A/RES/60/1, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/60/1>). Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus à « créer - au niveau tant national que mondial - un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

## Annexe 2 : Tables types de W. Brass

Age	1 <sup>ère</sup> table Standard Africain		2 <sup>ème</sup> table Standard Général	
	$p_s(x)$	$\text{logit}p_s(x)$	$p_s(x)$	$\text{logit}p_s(x)$
0	1,0000	$\infty$	1,0000	$\infty$
1	0,8802	0,9972	0,8499	0,8669
2	0,8335	0,8053	0,8070	0,7153
3	0,8101	0,7253	0,7876	0,6553
4	0,7964	0,6820	0,7762	0,6218
5	0,7863	0,6514	0,7691	0,6016
10	0,7502	0,5498	0,7502	0,5498
15	0,7362	0,5132	0,7362	0,5132
20	0,7130	0,4550	0,7130	0,4550
25	0,6826	0,3829	0,6826	0,3829
30	0,6525	0,3150	0,6525	0,3150
35	0,6223	0,2497	0,6223	0,2497
40	0,5898	0,1816	0,5898	0,1816
45	0,5535	0,1074	0,5535	0,1074
50	0,5106	0,0212	0,5106	0,0212
55	0,4585	-0,0832	0,4585	-0,0832
60	0,3965	-0,2100	0,3965	-0,2100
65	0,3210	-0,3746	0,3210	-0,3746
70	0,2380	-0,5818	0,2380	-0,5818
75	0,1500	-0,8673	0,1500	-0,8673
80	0,0760	-1,2490	0,0760	-1,2490
85	0,0310	-1,7211	0,0310	-1,7211
90	0,0060	-2,5550	0,0060	-2,5550
95	0,0006	-3,7090	0,0006	-3,7090
100	0,0000	$\infty$	0,0000	$\infty$

Source : W. Brass et al. "The Demography of Tropical Africa", Princeton 1968, p.133

N.B. Après 10 ans, les valeurs du Modèle Général sont les mêmes que celles du Standard Africain

**Membres des groupes de l'atelier technique d'examen du manuel de définition et de calcul des indicateurs OMD**

**Ouidah, du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012**

**Groupe 1 : Faim & Pauvreté (OMD 1)**

<b>Membres</b>	<b>Fonctions</b>
DIDAVI Edgard Yves (Président)	Chef Service Statistique du MAEP
ADECHIAN Djabar Dine (Rapporteur)	Directeur des Statistiques Sociales de l'INSAE
LOKOSSOU Innocent	Directeur des Etudes et Programmes Sectoriels à la DGPD/MDAEP
VIDEGLA Euloge	Chef de la Cellule de Suivi-Evaluation du MAEP
De SOUZA AGBO Marie-Madeleine	Chef Département Suivi des Indicateur à l'Observatoire du Changement Social (OCS)
HOUNKPODOTE Eudes	Cadre à la Direction des Statistiques Sociales de l'INSAE
TASSOU Zakari	Coordonnateur du PA3D
KPASSI GOBI Théodore	Chargé de suivi-évaluation du PA3D

**Groupe 2 : Education & Genre (OMD 2 & 3)**

<b>Membres</b>	<b>Fonctions</b>
HOUNZA C. Anani (Président)	Cadre à la DPP/MESRS
BAURO Bagoudou (Rapporteur)	Chef de la Cellule de Suivi Evaluation du MEMP
ADAMON Moibi Agonma	Cadre à la DPP/MEMP
MIGAN Gilbert	Cadre à la DPP/MESFTPRIJ
AGBEGNIGAN Cyrus	Chef de la Cellule de Suivi-Evaluation du MFASSNHPTA

**Groupe 3 : Santé (OMD 4,5 & 6)**

<b>Membres</b>	<b>Fonctions</b>
DANHOUEGBE Edmond (Président)	Chef de la Cellule de Suivi Evaluation du MS
HOUNGUEVOU Rémy	Statisticien-Démographe à la Direction des Etudes Démographiques de l'INSAE
HOTEYI Mathilde	C/SEP/DPP/MS
PADONOU Victor	Cadre à la DPP/MS
Docteur SEMEGAN Barthelemy	Conseiller chargé des Politiques et Systèmes de Santé à l'OMS

#### Groupe 4 : Environnement (OMD 7)

Membres	Fonctions
VIGAN Evariste (Président)	Chef Service Suivi Evaluation/DPSE DG-Eau/MERPMEDE
KANGNI Achille (Rapporteur)	Responsable du service assainissement à la DNSP/MS
AGLI Evariste	Conseiller Technique aux Ressources en Eau au MERPMEDE
BIAOU Paul	DAPP/MEHU
SALAMI Gafar	Chef Service Statistique et Documentation à la DPP/MEHU

#### Groupe 5: Partenariat Mondial (OMD 8)

Membres	Fonctions
SOUBEROU Bachir (Président)	Directeur Général des Affaires Economiques a. i.
MADJI Gaspard (Rapporteur)	Macroéconomiste au CNPE-CNC
BAMIGBOTCHE Marius	Statisticien à la DPP du MCTIC
BIAOU Abraham	Directeur des Statistiques Économiques à l'INSAE

#### Groupe 6 : Transversal (Energie & Transport)

Membres	Fonctions
TCHIAKPE Urbain (Président)	Chef de la Cellule de Suivi-Evaluation du MDCEMTMIP-PR
HOUSSOUKPE Clément (Rapporteur)	Cadre à la DPP/MERPMEDE
CHOUCHOU Obed	Point Focal OMD et Chef de la Cellule Suivi –Evaluation du MTPT
OKOUDJOU Koladé	Expert en suivi-Evaluation à l'Unité de Gestion de la Coordination de l'UNDAF
EZIN Casimir	Cadre au CePED
OLOU HOUÉGNON Bramoulé	Spécialiste suivi-évaluation au PVM de Banikoara
GAMAVO Eugène	Cadre à la DGPD du MDAEP
Ganiou B. SIKIROU,	RSE/PFSE-DAEM à la Direction Générale de l'Energie





